

ANENCE JAPONAISE DE  
COOPERATION INTERNATIONALE  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
REPUBLIQUE DU SENEGAL

**RAPPORT  
SUR  
L'ETUDE DU PLAN DE BASE  
CONCERNANT  
LE PROJET D'EXTENSION DES SALLES DE  
CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE  
EN  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

JICA  
RAPPORT SUR L'ETUDE DU PLAN DE BASE CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION  
DES SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

FEVRIER 1994

DAIKEN ARCHITECTS, ENGINEERS & CONSULTANTS INC.

FEVRIER 1994

DAIKEN ARCHITECTS, ENGINEERS

526  
246  
GRS

GRS  
CR(3)  
93-257



ANENCE JAPONAISE DE  
COOPERATION INTERNATIONALE  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
REPUBLIQUE DU SENEGAL

**RAPPORT  
SUR  
L'ETUDE DU PLAN DE BASE  
CONCERNANT  
LE PROJET D'EXTENSION DES SALLES DE  
CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE  
EN  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

2799 8

JICA LIBRARY



1120701161

FEVRIER 1994

**DAIKEN ARCHITECTS, ENGINEERS & CONSULTANTS INC.**

国際協力事業団

7995

## AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de son Agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude du plan de base pour le Projet d'extension des salles de classe de l'Enseignement élémentaire en République du Sénégal.

Du 20 septembre au 1er novembre 1993, la JICA a envoyé au Sénégal une mission dirigée par M. Ichiro Mukai, Deuxième Division de l'Etude du plan de base du Département de la Coopération financière non-remboursable de la JICA et composée des membres de Daiken Architects, Engineers & Consultants Inc..

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Sénégal, la mission a effectué des études sur le site du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un rapport provisoire a été préparé. Afin de discuter du contenu du rapport provisoire, une autre mission a été envoyée au Sénégal, du 6 février au 20 février 1994, dirigée par M. Toshinobu Kato, Deuxième Division de l'Etude du plan de base du Département de la Coopération financière non-remboursable de la JICA. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République du Sénégal pour leur coopération avec les membres de la mission.

Février 1994



---

Kensuke Yanagiya  
Président  
Agence japonaise de  
coopération  
internationale



Février 1994

M. Kensuke Yanagiya  
Président  
Agence japonaise de coopération internationale  
Tokyo, Japon

Objet: Lettre de présentation

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du plan de base pour le Projet d'extension des salles de classe de l'Enseignement élémentaire en République du Sénégal.

Cette étude a été réalisée par Daiken Architects, Engineers & Consultants Inc. du 9 septembre 1993 au 25 février 1994, sur la base du contrat signé avec votre agence. Lors de cette étude, nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle au Sénégal pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

Nous souhaitons exprimer nos remerciements pour la compréhension et l'assistance que nous ont fournies, durant cette étude, les personnes concernées de la JICA et du Ministère des affaires étrangères. Nous aimerions également remercier le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal, ainsi que le Bureau de la JICA au Sénégal et l'Ambassade du Japon au Sénégal pour l'aide précieuse et la collaboration qu'ils nous ont apportées à cette occasion.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

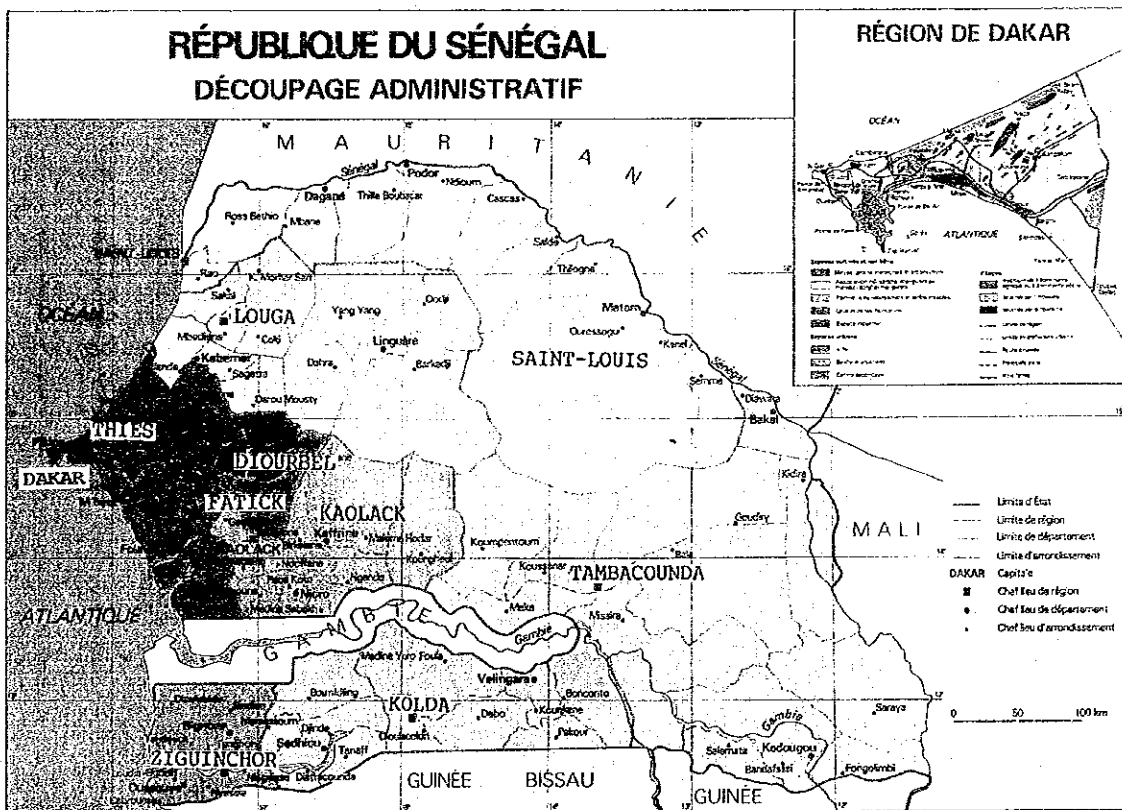
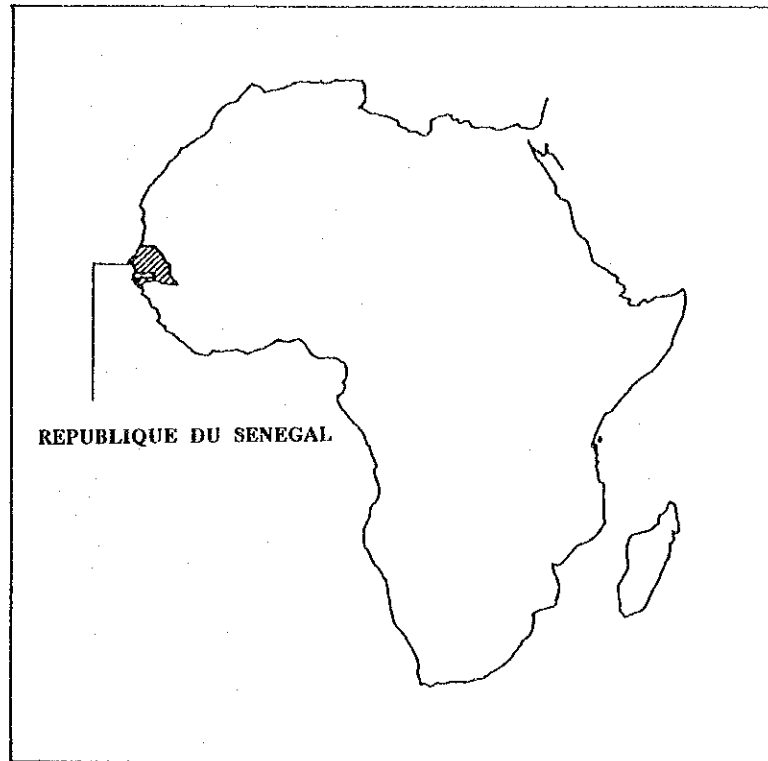


Akira Takahashi  
Chef des ingénieurs-conseils  
Equipe de l'étude du plan de base  
pour le Projet d'extension des salles  
de classe de l'Enseignement élémentaire  
en République du Sénégal  
Daiken Architects, Engineers  
& Consultants Inc.

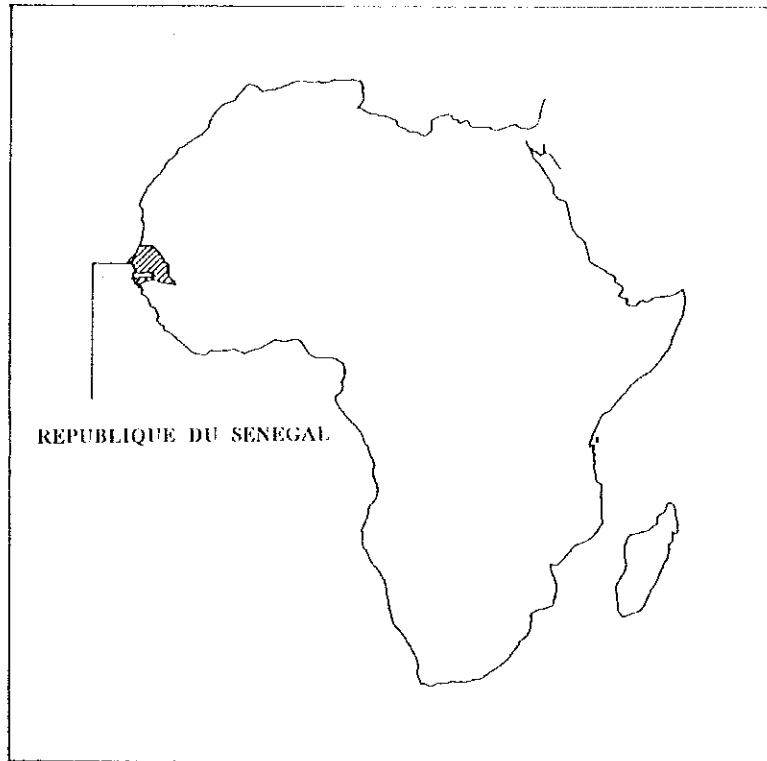




# Carte du Projet

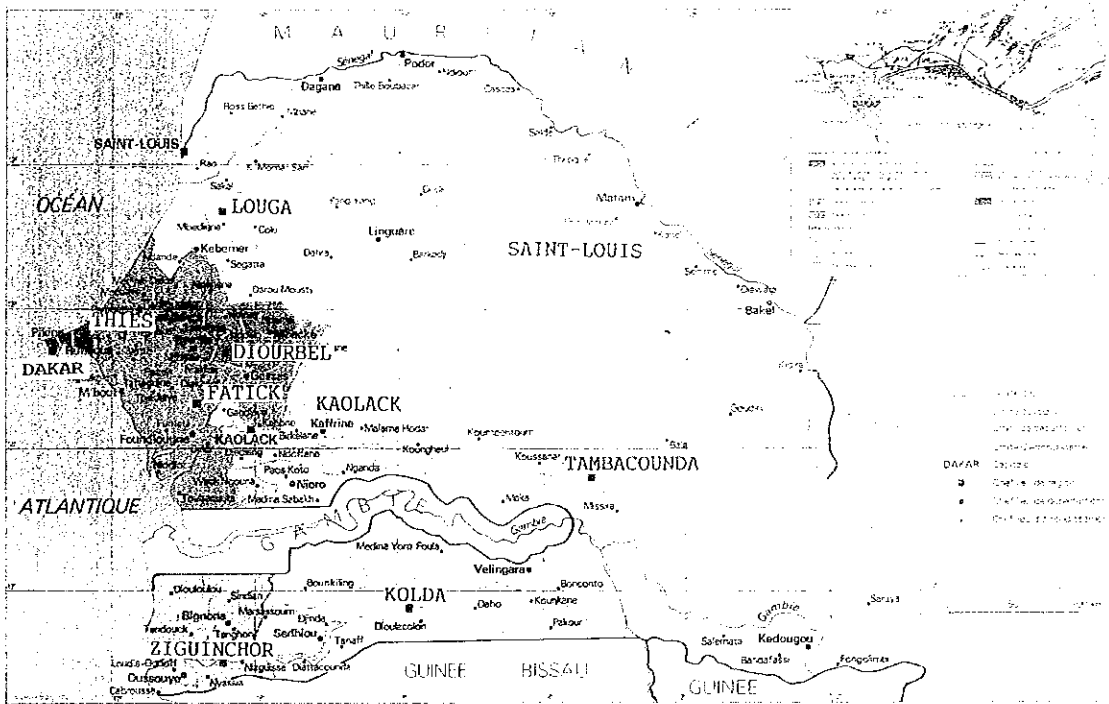


# Carte du Projet



## RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

## RÉGION DE DAKAR





**SYNTHESE**



## SYNTHESE

En République du Sénégal, le taux de scolarisation de 58,5% dans l'enseignement élémentaire et le taux d'analphabétisation élevé de 70% constituent un obstacle au développement économique et social du pays. Pour cette raison, le gouvernement s'efforce de développer l'enseignement élémentaire, mais faute de fonds propres, il a dû avoir recours à l'aide des organismes internationaux pour la construction et la réhabilitation de salles de classe. Mais le taux de natalité élevé et la concentration de la population en milieu urbain donnent lieu à une augmentation importante du nombre d'élèves, que ne peut rattraper l'aménagement des salles, ainsi la dégradation de l'environnement éducatif se poursuit en zone urbaine. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République du Sénégal a établi un projet d'extension des salles de classe dans l'enseignement élémentaire, et a demandé la Coopération financière non-remboursable du Japon pour sa réalisation. En réponse, après une étude du plan de base réalisée par l'Agence japonaise de coopération internationale en février 1991, 186 salles de classe ont été achevées dans 44 écoles de la région de Dakar en novembre 1993 dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon. Alors que la construction de salles de classe élémentaires en cours avec l'aide des organismes internationaux et des pays d'aide, dont le Japon, est pratiquement achevée, le Gouvernement Sénégalais a établi un projet d'aménagement scolaire global, le Projet Education V, dont la mesure prioritaire est la poursuite des efforts pour augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire, et a demandé aux différents organismes d'aide la construction de salles de classe élémentaires. Dans ce cadre, il a demandé au Gouvernement Japonais de lui accorder sa Coopération financière non-remboursable pour la construction de nouvelles salles de classe dans des écoles existantes, le remplacement d'abris provisoires vétustes et la construction de nouvelles écoles élémentaires.

Après examen de cette requête, le Gouvernement Japonais a décidé d'envoyer sur place une mission d'étude du plan de base pour juger de la nécessité et de la pertinence de ce projet, et établir un plan de base des installations. Suite à cette décision, l'Agence japonaise de coopération internationale a détaché sur place une mission d'étude du plan de base du 20 septembre au 1er novembre 1993. Les membres de la mission ont confirmé la teneur de la requête, étudié son arrière-plan et visité les sites proposés; ils ont également eu des concertations avec les responsables du Ministère de l'Education Nationale, organe chargé de

l'exécution du projet. De retour au Japon, ils ont analysé les résultats de l'étude, évalué la nécessité et la pertinence du projet, et examiné les dimensions des installations et leur composantes, pour établir une proposition de plan de base. Le présent rapport compile ces résultats en une proposition de plan de base. Ces résultats ont été compilés en une ébauche de rapport final, qui a été expliquée et discutée sur place avec les responsables sénégalais du 6 au 20 février 1994. Le présent rapport de l'étude de base a été établi en intégrant les corrections nécessaires découlant de ces discussions.

Au Sénégal, l'enseignement relève de la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, et comprend cinq degrés, à savoir, (1) trois années d'éducation préscolaire, (2) six années d'enseignement élémentaire, (3) quatre années d'enseignement moyen, (4) trois années d'enseignement secondaire, et enfin (5) cinq à huit années d'enseignement supérieur. Seul le cycle élémentaire est obligatoire, et la gratuité de l'enseignement élémentaire est en principe assurée dans tous les établissements publics à tous les niveaux. Parmi ces différents niveaux, le Gouvernement Sénégalais met surtout l'accent sur le renforcement de l'enseignement élémentaire, et dans son Projet Education V, il a établi l'objectif de passage du taux de scolarisation actuel de 58,5% dans l'enseignement élémentaire à 65% en 1998, et a jugé que la construction de 3.500 nouvelles salles de classe est nécessaire pour réaliser cet objectif. Mais à cause de la charge de la gestion des écoles élémentaires et de l'entretien des installations, le Gouvernement Sénégalais ne dispose pas des moyens financiers nécessaires à la construction de salles de classe, et de nouveau, il a dû faire appel à l'assistance des pays d'aide et des organismes internationaux. La Banque Mondiale prévoit déjà la construction de 875 salles, l'Allemagne de 575 salles et la Banque Africaine de Développement de 410 salles. La requête faite au Gouvernement Japonais entre également dans ce cadre. Par ailleurs, l'OPEP est en train d'étudier une aide.

La région de Dakar, où le projet doit être réalisé, regroupe plus de 22,8% de la population du pays, et du point de vue économique, le revenu par habitant dépasse largement la moyenne nationale. Le taux de scolarisation dans le cycle élémentaire est élevé, mais le taux de scolarisation n'augmente plus depuis quelques années à cause de l'afflux de population. Par ailleurs, le manque de salles est particulièrement sensible, et la seule aide des organismes internationaux ne parvenant plus à réaliser le nombre de salles requis pour faire face au nombre d'élèves,

les parents d'élèves et les communautés locales ont construit de nombreux abris provisoires. De plus, le système de classes à double flux a été activement adopté pour pallier le manque de salles, avec une moyenne de 43,2% dans la région de Dakar par rapport à la moyenne nationale de 23,6%.

D'autre part, la région de Thiès est une zone agricole à population clairsemée, où le nombre d'écoles est réduit; les enfants doivent parcourir des kilomètres pour se rendre à l'école, et l'aide n'atteignant pas ces endroits éloignés, les abris provisoires construits par les parents d'élèves et les communautés locales sont devenus vétustes, ce qui dégrade à l'extrême l'environnement éducatif. La ville de Thiès, centre de cette zone rurale, est la troisième ville du pays; elle a subi l'afflux de population comme Dakar, et le manque de salles est très sensible; en moyenne, le nombre d'élèves par classe dépasse 70, ce qui en fait des classes surchargées.

Les objectifs du projet sont (1) l'amélioration de l'environnement éducatif par le remplacement d'abris provisoires et (2) l'augmentation du taux de scolarisation par la construction de nouvelles salles et de nouvelles écoles. La vétusté des abris provisoires construits par les parents d'élèves et les communautés locales est avancée, presque tous fuient pendant la saison des pluies ou la toiture menace de s'effondrer, et un remplacement d'urgence est souhaitable. La construction de nouvelles classes paraît également très nécessaire, parce que vu l'augmentation des effectifs prévue, même si on adopte le système de classes à double flux, les salles d'une capacité maximale de 60 élèves, accueillent en réalité un nombre d'élèves beaucoup plus élevé. Par ailleurs, le terrain des écoles en ville est petit, et un agrandissement semble difficile pour beaucoup d'entre elles; aussi, pour accueillir de nouveaux élèves, il faut acquérir un autre terrain et y construire une nouvelle école. D'autre part, dans les zones rurales à population dispersée, les enfants sont obligés de parcourir de grandes distances pour se rendre à l'école, et au lieu d'agrandir les écoles, il est souhaitable d'en construire de nouvelles entre celles existantes. De plus, beaucoup d'écoles ne disposent même pas d'un bureau du directeur.

Compte tenu de la nécessité et de la pertinence des éléments ci-dessus, une proposition de projet a été établie pour 512 salles dans 155 écoles dont la nécessité est jugée particulièrement élevée, parmi les 162 de la requête, compte tenu des conditions suivantes: (1) construire suffisamment de nouvelles salles pour former des classes d'un nombre approprié d'élèves, (2) construire de nouvelles écoles selon le nombre



d'élèves prévu, (3) degré de vétusté des abris provisoires, (4) les dimensions et la forme du terrain de l'école devront permettre la construction de salles, (5) constructions de bureaux du directeur dans les écoles qui n'en sont pas pourvues.

Le Ministère de l'Education Nationale, organe d'exécution du projet, souhaite faire participer les communautés locales aux travaux de construction des salles de classe, pour renforcer leur sentiment de participer à l'éducation. Par ailleurs, tous les organismes d'aide ont adopté un système de collaboration des communautés locales aux travaux de construction des salles de classe, et se font remplacer par le Ministère de l'Education Nationale pour la supervision directe de l'exécution des travaux. Dans ce projet, des salles de classe, incluant le bureau du directeur, seront construites dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable, mais les installations secondaires, telles que portail, clôture, latrine, etc. seront réalisés par les communautés locales sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale, avant la fin des travaux de construction de la partie japonaise. Pour les écoles où la mise en place du portail et de la clôture, est à la fois très nécessaire ou le prolongement très long, et où la charge de la communauté locale est jugée trop importante, la partie japonaise offrira les parpaings. Voici un aperçu des travaux de la partie japonaise et de ceux des communautés locales.

#### 1) Travaux à la charge de la partie japonaise

##### Installations

Régions	I.D.E.E.	Ecole existante				Ecole nouvelle		Total			Offre de parpaings (m)
		Ecoles	Remplacement	Extension	Total	Ecoles	Nouvelle	Ecoles	Salles de classe	Bureau du directeur	
Dakar	Grand Dakar I	4	1	12	13	-	-	4	13	-	194
	Dakar Banlieue	11	3	32	35	3	15	14	50	10	1.712
	Pikine	8	10	11	21	-	-	8	21	5	-
	Guediawaye	7	16	14	30	2	18	9	48	5	523
	Thiaroye	6	19	4	23	4	18	10	41	9	614
	Rufisque II	17	45	24	69	2	6	19	75	18	149
	Sous-total	53	94	97	191	11	57	64	248	47	3.192
Thiès	MBour	19	26	41	67	5	18	24	85	22	574
	Thiès-Commune	11	19	15	34	3	12	14	46	11	362
	Thiès-Dept.	24	10	44	54	7	14	31	68	27	266
	Tivaouane	21	19	41	60	1	5	22	65	19	833
		Sous-total	75	74	141	215	16	49	91	264	79
	Total	128	168	238	406	27	106	155	512	126	5.227

Les installations seront de type sans entretien. Il s'agira de bâtiments sans étage, sur fondations en béton armé, avec murs en parpaings et toiture en tôle ondulée galvanisée au zinc. Les dimensions des salles prévues pour accueillir 54 élèves seront de 9,2 x 7,2 m; un bureau du directeur et un magasin y seront adjoints, dont les dimensions seront tous deux de 3 m x 3,6 m. Les dimensions du projet seront les suivantes:

- (1) Salles de classe :  $9,2 \times 7,2 \times 512 = 33.914,88 \text{ m}^2$
- (2) Bureaux du directeur et magasin :  $3 \times 3,6 \times 2 \times 126 = 2.721,60 \text{ m}^2$   
 $36.636,48 \text{ m}^2$

#### Mobilier

En plus de ces locaux, le mobilier nécessaire à l'enseignement ci-dessous sera fourni:

- (3) Table-banc pour élève (à 2 places):  $27 \text{ unités/salle} \times 512 = 13.824 \text{ unités}$
- (4) Table-chaise pour instituteur :  $1 \text{ unité/salle} \times 512 = 512 \text{ unités}$
- (5) Table-chaise pour directeur :  $1 \text{ unité/bureau} \times 126 = 126 \text{ unités}$
- (6) Tableau noir (incorporé) :  $1 \text{ pc./salle} \times 512 = 512 \text{ unités}$
- (7) Armoire (incorporée) :  $1 \text{ pc./salle} \times 512 = 512 \text{ unités}$
- (8) Les dimensions des clôtures pour lesquelles les parpaings seront fournis sont les suivantes:  
Hauteur; hauteur du sol + 1.900 mm, épaisseur; 200 mm

- 2) Travaux à la charge de la partie sénégalaise à exécuter avec la collaboration des communautés locales
  - 1. Construction de clôtures avec les parpaings offerts par la partie japonaise
  - 2. Construction de clôtures en parpaings ou mise en place de haies
  - 3. Construction et réparation des blocs de sanitaires
  - 4. Démolition des abris provisoires avant le commencement des travaux de la partie japonaise
  - 5. Aménagement du terrain avant le commencement des travaux de la partie japonaise
  - 6. Aménagement du terrain dans le site

Les salles de classe qui seront construites dans le cadre du projet n'engendreront pas de frais d'entretien et de réparation, et comme on n'y consommera pas d'eau ni d'électricité, l'augmentation des frais de gestion et de fonctionnement correspondra en majeure partie au salaire des enseignements nouvellement recrutés, et à l'acquisition

de manuels et de matériel didactique. En ce qui concerne les instituteurs, le Projet Education V prévoit le recrutement annuel de 700 instituteurs, un nombre correspondant au projet de construction de 3.500 salles, et l'exécution du présent projet exigera le recrutement annuel d'au moins 100 instituteurs.

Le projet de recrutement de 700 instituteurs par an est la condition subsidiaire à la coopération des différents organismes d'aide, à commencer par la Banque Mondiale, et le Gouvernement Sénégalais est décidé à l'assurer à tout prix. A cet effet, on estime l'augmentation de budget nécessaire à ce recrutement de 700 instituteurs à 980 millions de F CFA, soit 1,6% du budget du Ministère de l'Education Nationale, une somme donc tout à fait possible à pourvoir.

L'organe d'exécution du présent projet est le Ministère de l'Education Nationale. Les travaux seront exécutés en trois tranches, et les périodes de travaux à prévoir sont pour la première tranche, de cinq mois pour le plan d'exécution, de 12 mois pour les travaux de construction, pour les seconde et troisième tranches, 4 mois pour le plan d'exécution et 12 mois pour les travaux de construction.

Les résultats à attendre de l'exécution du projet sont les suivants:

- 1) L'environnement éducatif sera considérablement amélioré par le remplacement des abris provisoires vétustes, et la construction de nouvelles salles et de nouvelles écoles en ville permettra de faire disparaître les salles de classe surchargées. La construction de nouvelles écoles dans les zones rurales aidera à réduire les longs trajets pour les élèves, et la construction du bureau du directeur permettra d'éliminer les inconvénients au niveau de la gestion et du fonctionnement de l'école, et d'améliorer la qualité de l'enseignement. Il en résultera que sur les quelque 355.000 élèves de 671 établissements publics des régions de Dakar et de Thiès, environ 59.000 élèves étudiant dans 128 écoles existantes et environ 6.000 élèves qui étudieront dans les écoles nouvellement construites, soit un total d'environ 65.000 élèves, seront les bénéficiaires directs du projet.
- 2) La construction de nouvelles salles de classe contribuera à améliorer le taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire dans les régions de Dakar et de Thiès, où la population devrait continuer à augmenter dans l'avenir.
- 3) Par effet de vague, on peut espérer une réduction de la population analphabète, qui se traduira par le développement économique du Sénégal.

Parallèlement à ces grandes attentes, le présent projet contribuera considérablement à l'amélioration des conditions de vie des habitants par la diffusion de l'éducation de base. Et si le perfectionnement qualitatif des instituteurs et l'amélioration des programmes scolaires se poursuivent, les installations du projet pourront être employées de manière efficace et optimale.



## Table des matières

Carte du projet

AVANT-PROPOS

SYNTHESE

CHAPITRE 1 INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE 2 ARRIERE-PLAN DU PROJET .....	5
2-1 Aperçu de la République du Sénégal .....	5
2-1-1 Situation générale .....	5
2-1-2 Situation économique et sociale .....	8
2-2 Situation dans l'enseignement .....	10
2-2-1 Système scolaire .....	10
2-2-2 Enseignement élémentaire .....	15
2-2-3 Formation des enseignants de l'enseignement élémentaire .....	19
2-2-4 Alphabétisation .....	20
2-2-5 Gestion de l'enseignement .....	22
2-2-6 Budget du Ministère de l'Education Nationale .....	25
2-3 Projets connexes .....	27
2-3-1 Plans nationaux .....	27
2-3-2 Projet Education V (ED-V) .....	29
2-3-3 Assistance pour la construction et la réhabilitation de salles de classe élémentaires .....	32
2-3-4 Construction de salles de classes élémentaires et collaboration des habitants .....	35
2-4 Historique et objet de la requête .....	38
CHAPITRE 3 APERÇU DES SITES DU PROJET .....	48
3-1 Situation actuelle du secteur sur les sites .....	48
3-2 Etat actuel des installations des écoles élémentaires du projet .....	52
CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET .....	54
4-1 Objet du projet .....	54
4-2 Examen de l'objet de la requête et des composantes du projet .....	54
4-2-1 Salles de classe et bureau du directeur .....	54
4-2-2 Projet des installations .....	56

4-2-3 Travaux à la charge de la partie sénégalaise à réaliser avec la collaboration des communautés locales .....	57
4-2-4 Requête et projet d'exécution .....	60
4-2-5 Plan de gestion de l'exécution .....	69
4-2-6 Chevauchements avec les projets des autres organismes d'aide .....	70
4-2-7 Contenu des installations et du matériel .....	72
4-2-8 Orientation fondamentale de l'exécution de la coopération .....	73
4-3 Aperçu du projet .....	74
4-3-1 Organe d'exécution et organisation du fonctionnement .....	74
4-3-2 Aperçu des installations et équipements .....	74
4-3-3 Programme de gestion et d'entretien .....	75
CHAPITRE 5 PLAN DE BASE .....	76
5-1 Travaux à la charge de la partie japonaise .....	76
5-1-1 Principes .....	76
5-1-2 Conditions de l'étude .....	76
5-1-3 Plan de base .....	79
5-1-4 Programme d'exécution des travaux, etc. ....	94
5-2 Travaux à la charge de la partie sénégalaise avec la participation des habitants bénéficiaires .....	104
CHAPITRE 6 EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION .....	106
DOCUMENTS ANNEXES	
Document annexe - 1 Procès-verbal de réunion .....	109
Document annexe - 2 Calendrier .....	131
Document annexe - 3 Liste des membres de la mission .....	134
Document annexe - 4 Liste des personnalités rencontrées .....	135
Document annexe - 5 Plan d'implantation des différents sites .....	138

## **Abréviation**

<b>AGETIP</b>	: Agence d'Execution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi
<b>AID</b>	: Agence Internationale pour le Développement
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BID</b>	: Banque Islamique de Développement
<b>CIDA</b>	: Canadian International Development Agency
<b>FAC</b>	: Fonds d'Aide et de Coopération
<b>FED</b>	: Fonds Européen de Développement
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>ONG</b>	: Organisation Non-Gouvernemental
<b>OPEP</b>	: Organisation des Pays Exportateur du Pétrole
<b>UNDP</b>	: United Nations Development Programme
<b>WFP</b>	: World Food Programme
<b>CFA</b>	: Franc de la Communauté Finacière Africaine
<b>IREE</b>	: Inspection Régionale de l'Enseignement Elémentaire
<b>IDEE</b>	: Inspection Départemental de l'Enseignement Elémentaire
<b>EFI</b>	: Ecole de Formation des Instructeurs
<b>ENR</b>	: Ecole Normale Supérieur
<b>CFPS</b>	: Centre de Formation Pédagogique Spéciale
<b>CEPP</b>	: Centre de Formation et de Perfectionnement Pédagogique
<b>BFEM</b>	: Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
<b>BSEN</b>	: Brevet Supérieur d'Etudes Normales
<b>CAP</b>	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CEAP</b>	: Certificat Elementaire d'Aptitude Pédagogique
<b>CEPE</b>	: Certificat d'Etudes Primaires Elementaires
<b>CFEN</b>	: Certificat de Fin d'Etudes Normales





## **CHAPITRE 1 INTRODUCTION**



## CHAPITRE 1 INTRODUCTION

En République du Sénégal, le taux de scolarisation de 58,5% dans l'enseignement élémentaire et le taux d'analphabétisme élevé de 70% constituent des obstacles au développement économique et social. Pour cette raison, le Gouvernement Sénégalais s'efforce de développer et d'aménager l'enseignement élémentaire en se donnant pour objectif un taux de scolarisation de 100% en l'an 2000, mais par manque de fonds propres, il a dû recourir à l'assistance de pays étrangers et d'organismes internationaux pour réaliser les travaux de construction et de réhabilitation de salles de classe. Mais comme les mesures de renforcement s'appuyant sur l'aide ne suffisent pas, les parents d'élèves ont pris des mesures d'urgence et construisent eux-mêmes des abris provisoires pour aider le gouvernement. Mais ces abris sont inutilisables pendant la saison des pluies, et devant être réparés après les pluies, ils restent inutilisables pendant plusieurs mois.

En particulier, dans les écoles situées dans les grandes villes, dont Dakar, la capitale, malgré l'aide des pays étrangers et des organismes internationaux, et aussi des parents d'élèves, les constructions ne suffisent pas face au taux de croissance démographique élevé et à la concentration de la population dans les villes, et il n'est pas rare de voir des classes prévues pour 50 élèves en accueillir 100. Par ailleurs, beaucoup des écoles existantes ont été construites à l'époque coloniale ou juste après l'indépendance, et les installations sont déjà vétustes, dangereuses et insalubres. D'autre part, l'aide n'atteint pas les zones rurales, et l'on se débrouille avec les abris provisoires construits par les parents d'élèves, ce qui aggrave à outrance l'environnement éducatif.

Vu cette situation, des organismes internationaux, en particulier la Banque Mondiale, et des pays étrangers assistent le Sénégal dans la construction et la réhabilitation d'écoles élémentaires depuis les années 1980, et dans ce cadre, le Gouvernement de la République du Sénégal a demandé au Gouvernement du Japon sa Coopération financière non-remboursable pour l'exécution de son Projet d'extension des salles de classe dans l'enseignement élémentaire.

En réponse à cette requête, une étude du plan de base a été réalisée en février 1991 par l'Agence japonaise de coopération internationale, et 186 salles de classe ont été achevées dans 44 écoles élémentaires de la région de Dakar dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon en novembre 1993. Voici un aperçu de ces réalisations.

1) Nombre d'écoles et nombre de salles de classe

I.D.E.E.	Ecoles	Salles de classe		Bureau du directeur et magasin
		Remplacement	Extension	
(1) DAKAR BANLIEUE	9	6	19	8
(2) GUEDEAWAYE	11	61	8	7
(3) PIKINE	7	17	7	3
(4) THIAROYE	9	33	12	3
(5) RUFISQUE II	8	18	5	4
Total	44	135	51	25

186

2) Surface des bâtiments et caractéristiques

- (1) Salles de class : 9,2 x 7,2 m
- (2) Bureau du directeur et magasin : 3 x 7,2 m
- (3) Caractéristiques de bâtiments : Fondations en béton armé, murs en parpaings, toiture en tôle ondulée galvanisée au zinc, sans étage.

3) Mobilier:

- (1) Table-banc élèves à 2 places : 27 unités/salle
- (2) Table et chaise instituteur : 1 ens./salle
- (3) Table et chaise directeur : 1 ens/bureau
- (4) Tableau noir incorporé : 1/salle
- (5) Armoire incorporée : 1/salle

Les projets de construction de salles de classe grâce à l'assistance des pays étrangers, dont le Japon, et des organismes internationaux, ayant presque tous été achevés en 1993, le Gouvernement Sénégalais a établi un Projet Education V (voir au paragraphe 2-3-2), projet d'aménagement global de l'enseignement avec les conseils de la Banque Mondiale. Pour l'enseignement élémentaire, sur lequel s'axe le projet, le Gouvernement Sénégalais a demandé l'aide des organismes internationaux et des pays étrangers pour atteindre son objectif, qui est de passer du taux de scolarisation actuel de 58,5% à de 65% en 1998, et pour cela de construire 3.500 salles de classe. Et dans ce cadre, il a demandé la Coopération financière non-remboursable du Japon pour l'extension et le remplacement de 554 salles de classe vétustes de 162 écoles dans les régions de Dakar et de Thiès.

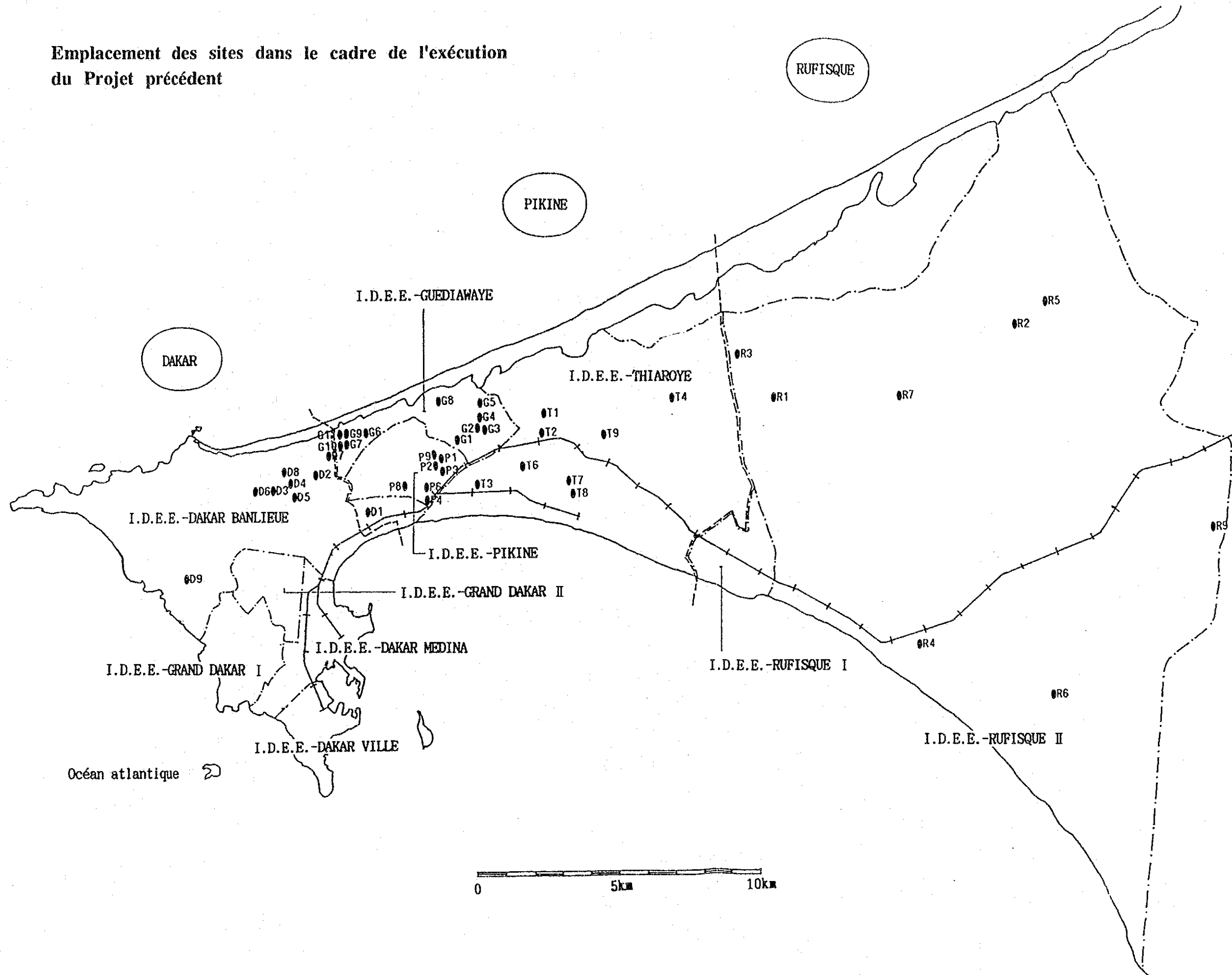
Après étude de cette requête, le Gouvernement du Japon a décidé d'envoyer une mission d'étude du plan de base pour étudier la nécessité et l'opportunité du projet et établir un plan de base. Suite à cette décision, l'Agence japonaise de coopération internationale a délégué sur place du 20 septembre au 1er novembre 1993 une mission d'étude du plan de base conduite par M. Ichiro Mukai, Division II d'Etude du plan de base, Département de la Coopération financière non-remboursable.

Les membres de la mission d'étude ont visité les sites de construction proposés, étudié la situation dans l'enseignement, le Plan de développement national, les projets similaires, les projets d'assistance à l'enseignement élémentaire des organismes internationaux, etc. et concerté les responsables du Ministère de l'Education Nationale, organisme d'exécution du projet.

De retour au Japon, les membres de la mission ont étudié les documents collectés et le contenu des concertations, évalué la nécessité et la pertinence du projet, et établi une proposition de plan de base des installations, de dimensions et de teneur idéales. Ces résultats ont été compilés en une ébauche de rapport final, qui a été expliquée et discutée sur place avec les responsables sénégalais du 6 au 20 février 1994.

Le présent rapport fait la synthèse du contexte du projet, de l'évaluation de la nécessité et de la pertinence, du plan de base et de l'estimation du projet. Par ailleurs, le procès-verbal des discussions, la composition de la mission d'étude, le programme de l'étude sur place, la liste des personnalités rencontrées sont regroupés à la fin du présent volume.

Emplacement des sites dans le cadre de l'exécution  
du Projet précédent



- I.D.E.E.-DAKAR BANLIEUE
- 1 D-1 DALIFORT
  - 2 D-2 PARCELLES AS. "L"
  - 3 D-3 PARCELLES AS. "U"
  - 4 D-4 PARCELLES AS. "R"
  - 5 D-5 PARCELLES AS. "S"
  - 6 D-6 PARCELLES AS. "26"
  - 7 D-7 PARCELLES AS. "H"
  - 8 D-8 PARCELLES AS. "17"
  - 9 D-9 TERME SUD

- I.D.E.E.-GUEDIAWAYE
- 10 G-1 PIKINE 27
  - 11 G-2 LANSAR 2
  - 12 G-3 KHALY M. KALA/C
  - 13 G-4 KHALY M. KALA/B
  - 14 G-5 KAWSARA FALL
  - 15 G-6 SERIGNE NIANG
  - 16 G-7 PARCELLES AS. "F"
  - 17 G-8 HAMO 4
  - 18 G-9 PARCELLES AS. "Z"
  - 19 G-10 PARCELLES AS. "Y"
  - 20 G-11 PARCELLES AS. "G"

- I.D.E.E.-PIKINE
- 21 P-1 BABA GANGUE
  - 22 P-2 MAME YELLI BADIANE
  - 23 P-3 EL H. ELIMANE NDIAYE
  - 24 P-4 EL H. IBA SENE
  - 25 P-6 PIKINE 2B
  - 26 P-8 BAORE SECK
  - 27 P-9 PIKINE 7A

- I.D.E.E.-THIAROYE
- 28 T-1 ABDOULAYE DIOP
  - 29 T-2 THIerno S. ND A/B(T-12)
  - 30 T-3 OUMAR DIA DIOUF
  - 31 T-4 MASSAR DIEYE
  - 32 T-6 MARTHYRS DE TH/CAM/A
  - 33 T-7 ALIOUNE GAYE/B
  - 34 T-8 MAMADOU M. NDIAYE
  - 35 T-9 BOUNE

- I.D.E.E.-RUFISQUE II
- 36 R-1 NIACOURAB
  - 37 R-2 BAMBYLOR
  - 38 R-3 TIVAOUANE PEULH
  - 39 R-4 BARGNY MERVY
  - 40 R-5 GOROM 2
  - 41 R-6 NDOUKHOURA PEULH
  - 42 R-7 SANGALCAM
  - 43 R-9 YEBA





## **CHAPITRE 2 ARRIERE-PLAN DU PROJET**



## CHAPITRE 2 ARRIERE-PLAN DU PROJET

### 2-1 Aperçu de la République du Sénégal

#### 2-1-1 Situation générale

Le Sénégal est un pays situé à l'extrême Ouest du Continent Africain, entre 12 et 16° de latitude Nord et 11 et 17° de longitude Ouest, d'une superficie de 196.000 km<sup>2</sup>, soit plus petit que l'île japonaise de Honshu. Il fait face à l'Océan Atlantique à l'Ouest, et les pays limitrophes sont au Nord la Mauritanie, au-delà du fleuve Sénégal, à l'Est le Mali, et au Sud la Guinée-Bissau. A proximité de la Rivière Gambie dans le Sud, se trouve la Gambie, incluse dans le Sénégal. C'est pourquoi, la région de Casamance dans le Sud du Sénégal est isolée de la partie Nord du Sénégal.

Le pays compte des zones de collines dans le Sud-Est, mais la majeure partie du pays a une altitude faible de moins de 100 m; 4 rivières Sénégal, Saloum, Gambie et Casamance traversent ces terres basses d'Est en Ouest, qui sont souvent inondées pendant la saison des pluies.

Le climat du Sénégal se divise en deux saisons: la saison des pluies (juin-octobre) et la saison sèche (novembre-mai). Pendant la saison des pluies, un vent saisonnier humide souffle en direction du désert du Sahara, et fait pleuvoir sur tout le pays; la température dépasse 30°, et l'humidité est de 90%, ce qui rend le climat étouffant.

Par ailleurs, pendant la saison sèche, un alizé dû au courant froid des Canaries souffle du Nord-Ouest, et c'est une période agréable parce qu'il est rare que la température dépasse 30° sur la côte Ouest, et que la température minimale avoisine les 15°C; mais à l'intérieur des terres, le harmattan, vent sec, souffle du Sahara et la température ne baisse pas.

A Dakar, la capitale, la saison des pluies commence en juin, la température augmente, et la période la plus chaude se situe d'août à octobre. D'autre part, pendant la saison sèche, il ne tombe pas une goutte d'eau, et janvier et février sont les mois les plus frais. De mars à mai, des alizés violents du Nord-Ouest apportent des nuages de sables du désert du Sahara.

Près de la moitié des Sénégalais font partie de l'ethnie Wolof, et les autres des ethnies Sereer, Diola, Toucouleur, Mandingue et Peul, et quelques étrangers

non-africains, principalement des Français, Syriens, Libanais résident principalement à Dakar. Le français est la langue officielle, mais le Wolof prend de l'importance en tant que langue de communication. 85% des habitants sont musulmans, 5% chrétiens et environ 10% animistes.

Au recensement de 1988, le Sénégal avait une population d'environ 6,9 millions d'habitants, et la population de 1993 est estimée à 7,9 millions d'habitants. Le taux de croissance démographique de 2,7% est très élevé, et l'on prévoit une population de 9,5 millions en l'an 2000. La densité de population est de 35 hab/km<sup>2</sup> en moyenne nationale, mais la concentration de la population à Dakar, la capitale, est très marquée, puisque 22,8% des habitants y vivent. La densité de population atteint 2.710 hab./km<sup>2</sup>, et l'on prévoit que cette tendance va encore s'accélérer dans l'avenir. D'autre part, le pourcentage des jeunes de moins de 15 ans est de 47,4% de la population totale, ce qui donne lieu à une pyramide des âges.

**Tableau 2-1 Population par département (unité: mille)**

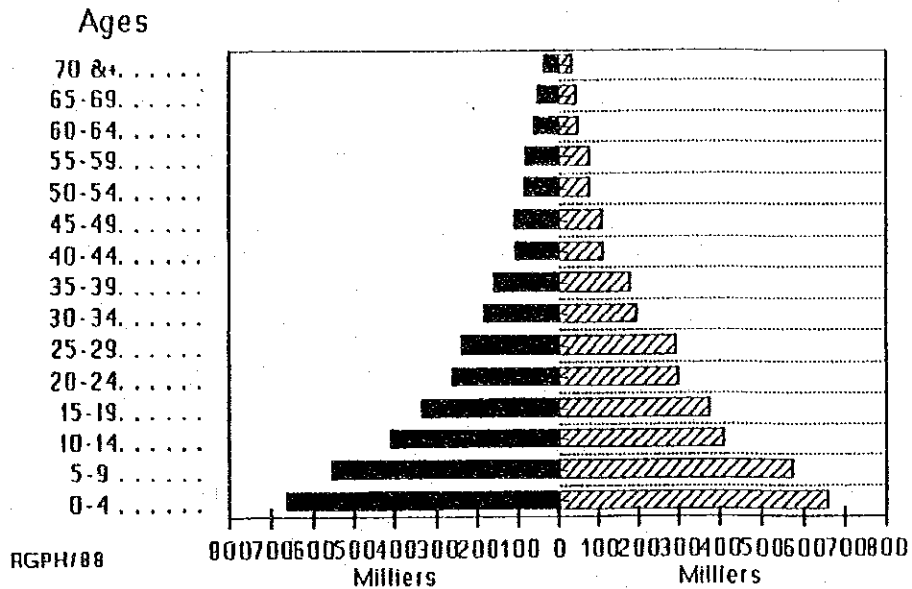
	Tout le pays	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick	Kolda
1976	4.999	941	293	423	515	287	597	675	420	409	439
1988	6.897	1.489	398	619	660	386	811	941	490	510	592
1993	7.913	1.801	455	727	734	438	924	1.084	520	559	672
2000	9.524	2.327	544	902	842	518	1.101	1.311	555	629	797

Note : Les données pour 1976 et 1988 sont des résultats de sondage, et les données pour 1993 et 2000 sont des estimations.

Source : Statistiques du Ministère des Finances

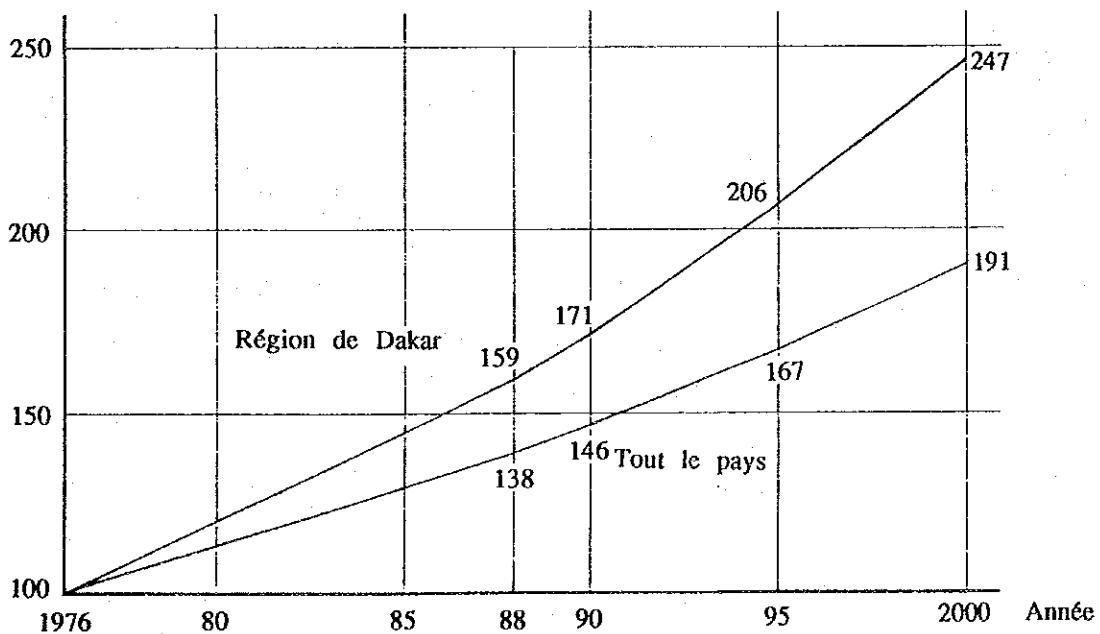
Graphique 1 :

## PYRAMIDE DES AGES ENSEMBLE DU SENEGAL



Source: Ministère des Finances

Figure 2-1 Pyramides des âges pour l'an 1988 (unité: mille)



Source: Statistiques du Ministère des Finances

Figure 2-2 Augmentation de la population dans la région de Dakar en 1976, correspondant à la moyenne nationale (100 étant le chiffre de 1976)

## 2-1-2 Situation économique et sociale

Pendant l'ère coloniale française, le Sénégal était en avance sur les autres pays africains sur le plan de l'aménagement des infrastructures et du potentiel économique, grâce à son secteur industriel relativement diversifié et à sa main-d'oeuvre d'un niveau d'instruction élevé. Mais depuis l'indépendance, l'économie stagne, et son produit national brut n'est que de 650 \$ US par capita.

Ce marasme économique est dû à la fragilité de la structure économique dépendant de la monoculture, qui est la base de l'agriculture, du climat et des fluctuations des cours des marchés internationaux. Les principaux produits d'exportation sont l'arachide, les produits de la pêche, le minerai de phosphore et les produits pétroliers. La première chute des cours des produits du secteur primaire, qui a commencé en 1975, et la sécheresse, qui a sévi dans les pays du Sahel en 1980-81, ont fortement affecté l'économie sénégalaise.

Dans ce contexte, le Gouvernement Sénégalais a fait des efforts en vue de l'industrialisation à partir des années 1970, en développant entre autres l'industrie de transformation des produits de la pêche, l'industrie chimique basée sur le phosphore, l'industrie de raffinage du pétrole. Par contre, l'agriculture ne s'est guère développée, et bien qu'elle absorbe 70% (1985) des emplois, la production a chuté à cause de la sécheresse. C'est pourquoi le pays est devenu très dépendant des importations non seulement pour les produits industriels, tels que le pétrole et les produits pétroliers, les produits électriques, les voitures, etc., mais également pour les produits alimentaires.

Ces circonstances ont fait de l'augmentation de la production de produits alimentaires par la diversification des cultures une des mesures essentielles du gouvernement, mais la situation ne s'améliore pas. La balance des paiements est déficitaire en permanence, et même la balance des comptes courants, avec l'ajout de la balance du commerce invisible, par exemple l'industrie du tourisme, est largement déficitaire. Ce déficit est comblé par des aides et des emprunts, mais la dette accumulée s'élève à environ 3,5 milliards de \$US (1989), et le remboursement étant impossible, plusieurs rééchelonnements ont eu lieu.

Tableau 2-2 Situation actuelle dans les importations/exportations

(unité: 1 million F CFA)

	Items	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Exportations	Arachide	61.349	28.508	23.449	24.082	34.543	44.189
	Produits de la pêche	46.682	50.613	54.159	48.910	45.874	57.062
	Minerai de phosphore	25.815	22.678	18.132	10.187	21.563	22.216
	Produits pétroliers	67.760	64.496	40.415	34.298	19.373	30.145
	Autres	75.415	86.197	78.588	64.769	54.730	67.535
	Total	277.021	252.492	214.793	182.246	176.083	221.147
Importations	Pétrole et produits pétroliers	111.935	97.153	79.194	53.334	49.148	66.710
	Machines	40.387	33.182	31.512	43.509	46.089	53.626
	Equipements électriques	11.257	12.502	9.838	15.494	Compris dans l'item d'Autres	
	Voitures, véhicules	10.337	7.611	11.978	12.468	11.151	13.145
	Produits alimentaires, alcools, cigarettes	98.729	81.440	56.349	43.774	57.862	84.550
	Produits pharmaceutiques	9.026	9.187	9.243	11.549	10.405	12.912
	Autres	146.931	129.896	134.816	127.470	146.916	158.598
	Total	428.602	370.971	332.929	307.598	321.571	389.541
Balance du commerce		-151.581	-118.479	-118.136	-125.352	-145.488	-168.394

Source: Direction de la Statistique

Vu la situation, le FMI et la Banque Mondiale ont par deux fois financé une restructuration en 1980 et 1985, dont les conditions ont été qu'en 1985, le Gouvernement Sénégalais établisse un Programme d'ajustement structurel (1985-92) et le mette en oeuvre.

Les éléments principaux de ce plan sont les suivants:

1) Objectif

- (1) Augmentation des exportations, diversification de l'agriculture pour remplacement des produits alimentaires importés
- (2) Renforcement des liens entre l'industrie et les autres secteurs industriels
- (3) Soutien de la libéralisation de l'économie et réduction de l'ingérence du gouvernement
- (4) Elargissement des possibilités d'emploi
- (5) Favorisation des fonds propres nationaux
- (6) Limitation du taux de croissance démographique et renforcement de l'éducation

## 2) Tactiques

- (1) Développement des entreprises privées par la réduction de l'ingérence du gouvernement, la libéralisation et des mesures de faveur
- (2) Amélioration de l'efficacité du gouvernement, des entreprises publiques, etc.
- (3) Exécution d'un plan de contraception et renforcement de l'enseignement élémentaire

Concrètement, pour 2) (2), le gouvernement a pris des mesures de réduction des fonctionnaires par réorganisation des ministères et agences gouvernementales, réduction des dépenses gouvernementales par privatisation de sociétés publiques, et pour 2) (3), un Plan de développement des ressources humaines a été annoncé en 1990. (Voir le paragraphe 2-3-1, 3.)

## 2-2 Situation dans l'enseignement

### 2-2-1 Système scolaire

Au Sénégal, l'éducation s'effectue sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, se comprend cinq niveaux d'enseignement.

- |                              |             |                    |
|------------------------------|-------------|--------------------|
| (1) Education préscolaire    | : 3 ans     | de 4 à 6 ans       |
| (2) Enseignement élémentaire | : 6 ans     | de 7 à 12 ans      |
| (3) Enseignement moyen       | : 4 ans     | de 13 à 16 ans     |
| (4) Enseignement secondaire  | : 3 ans     | de 17 à 19 ans     |
| (5) Enseignement supérieur   | : 5 à 8 ans | à partir de 20 ans |

Note: Le système ci-dessous correspond au système de la France, ancienne puissance coloniale.

Parmi ces cinq niveaux, seul l'enseignement élémentaire est obligatoire, et à tous les niveaux, l'enseignement est en principe gratuit dans les écoles publiques.

#### 1) Education préscolaire

Il s'agit des trois ans jusqu'à l'entrée à l'école élémentaire pour les enfants de plus de 4 ans. Le taux de scolarisation est faible, le pays compte 161 écoles maternelles, avec un effectif total de 17.042 enfants (1991), soit un taux de scolarisation d'environ 2%. Les écoles sont concentrées dans les villes, et environ 60% des écoles sont privées.



## 2) Enseignement élémentaire

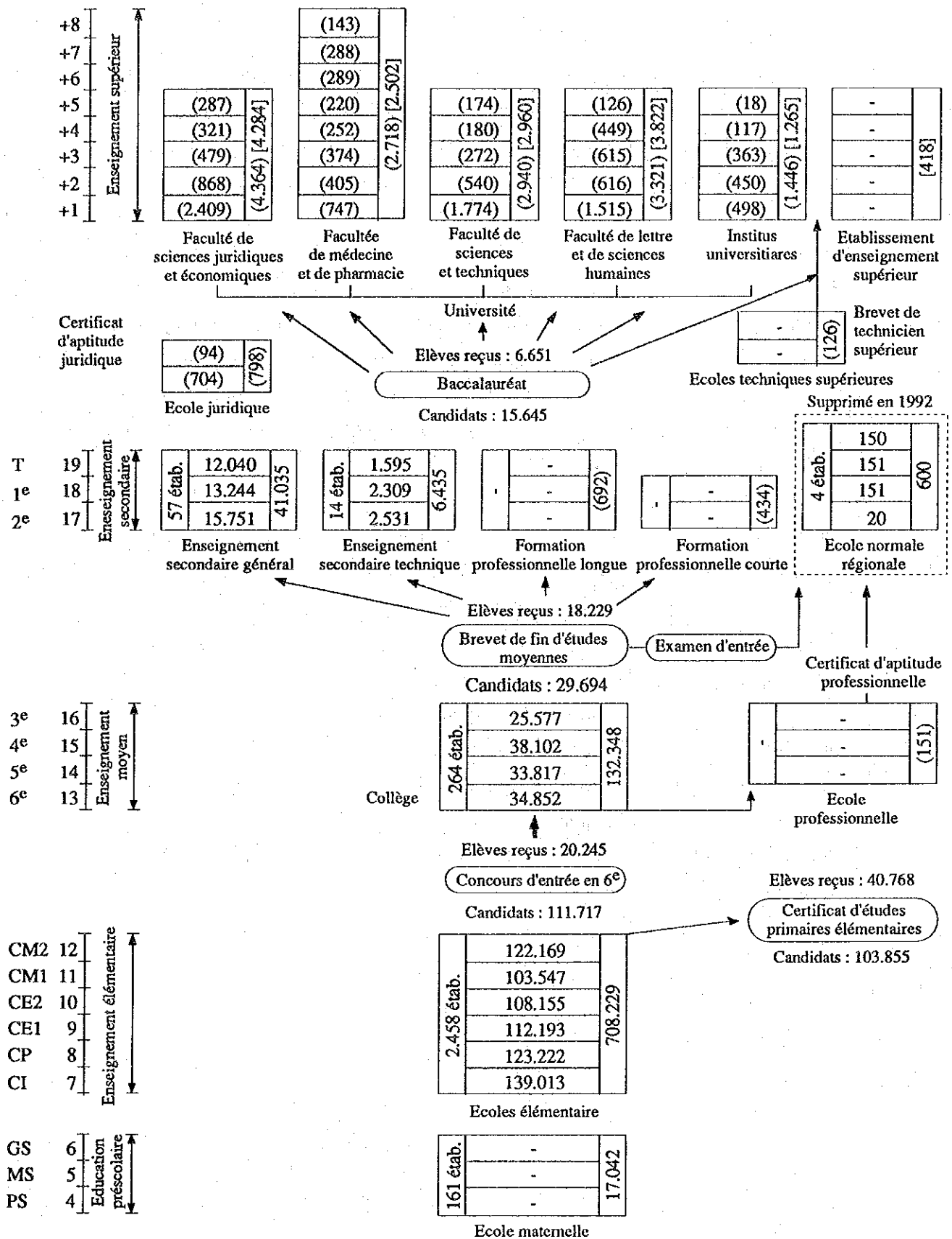
L'enseignement élémentaire sur 6 ans concerne les enfants de plus de 7 ans. Il est sanctionné par un certificat de fin d'études qui donne droit au Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE). Cette qualification est valable pour trouver un emploi ou pour l'obtention des différents diplômes techniques.

## 3) Enseignement moyen

Les enfants doivent passer un examen d'entrée pour entrer au collège. Après 4 années d'enseignement général, les enfants passent un examen, comme pour le CEPE, qui donne droit à un Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Il y a également des écoles assurant un enseignement technique, où après 3 années d'études, les élèves peuvent obtenir différents types de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).

## 4) Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire compte deux filières: (a) enseignement secondaire général (3 ans) et technique (3 ans), et (b) formation professionnelle longue (3 ans) ou courte (2 ans). L'admission dans les filières (a) et (b) se fait sur présentation du BFEM, et les élèves sortis de l'enseignement secondaire général et technique (a) sont admis à se présenter au Baccalauréat. Les élèves ayant terminé la formation professionnelle longue ou courte (b) obtiennent le diplôme correspondant, valable comme diplôme de technicien. Par ailleurs, les Ecoles normales régionales, qui étaient les organismes de formation des instituteurs de l'enseignement élémentaire, ont été supprimées en 1992, et de nouvelles écoles de formation des instituteurs de l'enseignement élémentaire à cycle d'études d'un an ont été créées.



Age standard des élèves

Note: Les effectifs sont ceux de 1990 ~ 1991  
Mais, ( ) est pour 1986-87  
[ ] est pour 1988-89

Figure 2-3 Système éducatif

Pour entrer à l'université, il faut réussir son baccalauréat. Il y a aussi une Ecole juridique, dont les élèves sont admis en Faculté de sciences juridiques et économiques après leur sortie. De plus, les élèves sortant des écoles professionnelles peuvent après 2 ans d'études entrer dans des instituts universitaires.

#### 5) Enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur sont l'Université de Dakar, l'Université de Saint-Louis et l'Etablissement d'enseignement supérieur. L'Université de Dakar est très réputée en Afrique Occidentale, et accueille beaucoup d'étudiants de ces pays, 13,7% des étudiants venaient de ces pays en 1988/89. L'Université de Saint-Louis a été ouverte en 1985. Ces universités compte des facultés et des instituts universitaires. L'Université de Dakar compte 4 facultés : faculté des sciences juridiques et économiques, faculté de médecine et de pharmacie, faculté des sciences et techniques, et faculté des lettres et sciences humaines; celle de Saint-Louis, principalement une faculté de sciences juridiques et économiques. Le cycle d'études est de 5 ans pour les facultés, et de 8 ans pour la médecine et la pharmacie. Les instituts universitaires au nombre de 6 sont sous tutelle de l'Université de Dakar, comportent les sections ENSUT (séparée de l'Etablissement d'enseignement supérieur), ENS, EBAD, CESTI, EISMV et IFE.

A tous les niveaux de l'enseignement, les élèves et étudiants redoublant sont très nombreux, et le nombre des élèves réussissant leur examen de fins d'études est très bas.

Dans l'enseignement élémentaire, le taux de redoublement est en moyenne de 16%, et les enfants mettent en moyenne 8 ans pour terminer le cycle de 6 années d'études élémentaires. Le nombre des élèves réussissant leur certificat d'études primaires élémentaires n'est que de 56%. Par ailleurs, pendant les cycles moyen et secondaire, le taux de redoublement est respectivement de 15 et 16%, et le nombre d'années d'études respectivement de 6 et 5 ans et demi. En 1991, seulement la moitié des élèves ont réussi leur baccalauréats. A l'université, le pourcentage de redoublement augmente encore, plus de 40% des étudiants de l'université de Dakar redoublent, et le taux de passage de première en seconde année n'est que de 25%. Ainsi, l'efficacité de l'ensemble du système éducatif est mauvaise, et écrase le budget. C'est pourquoi, le gouvernement prévoit dorénavant de consolider la teneur de l'enseignement au-delà de l'enseignement moyen plutôt que de l'étendre, et d'axer son budget sur le renforcement de l'enseignement élémentaire.

**Tableau 2-3 Age des élèves des écoles d'enseignement secondaire général et technique (1988-89)**

Age	Total	Age normal											
		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26 ≤
2 <sup>e</sup>	100	0,4	2,1	5,9	15,3	24,0	25,9	17,8	7,2	1,4	-	-	-
1 <sup>e</sup>	100	-	0,3	1,7	4,6	13,2	21,5	26,1	19,9	10,1	2,5	-	-
T	100	-	-	0,4	2,6	5,6	12,0	18,9	20,1	20,1	11,9	6,6	1,8

Source: Documents statistiques du Ministère de l'Education Nationale

**Tableau 2-4 Composition par année et par âge des élèves de l'enseignement élémentaire (1990-91)**

Age	Age normal											
	≥ 6	6	7	8	9	10	11	12	13	14	14 ≤	Total
CI	0,9	15,6	53,1	26,0	3,9	0,5						100
CP		1,0	13,0	46,6	30,8	7,4	1,2					100
CE 1			1,0	10,2	40,5	34,6	11,1	2,1				100
CE 2				1,1	9,5	39,1	34,9	12,2	3,2			100
CM 1					0,9	8,7	36,2	35,0	15,4	3,8		100
CM 2						0,7	6,2	27,9	39,2	23,7	2,3	100

Source: Ministère de l'Education Nationale

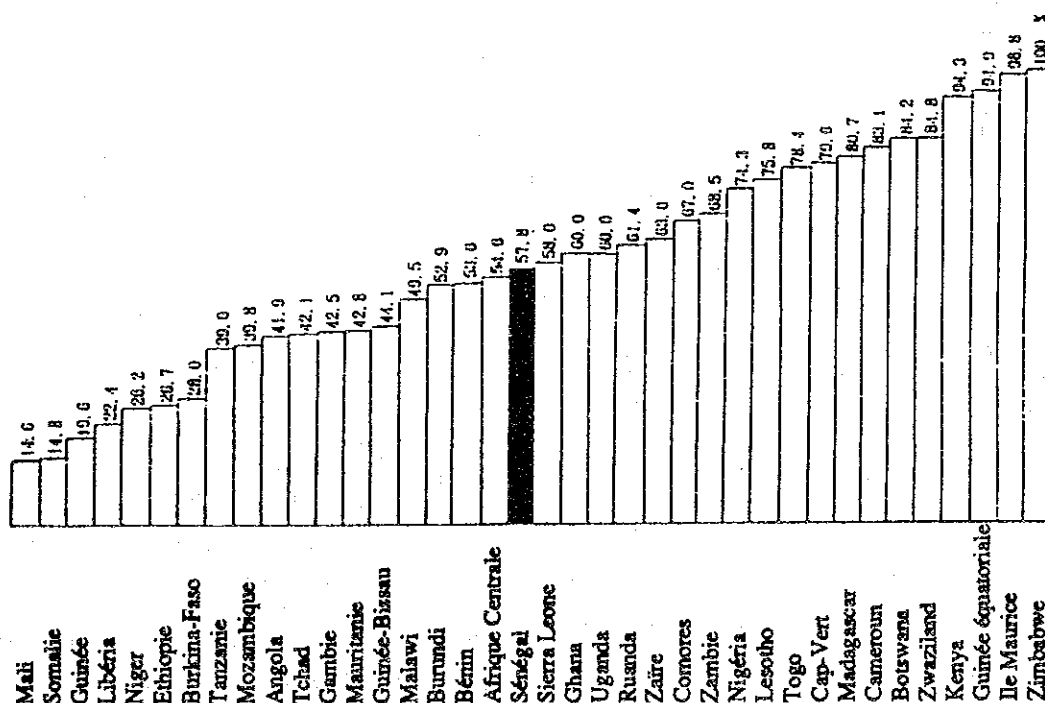
## 2-2-2 Enseignement élémentaire

Dans l'enseignement élémentaire, le taux de scolarisation n'était que de 12% au moment de l'indépendance, il a crû de manière prodigieuse pour atteindre 58,5% en 1990. Mais, ce taux n'est pas particulièrement élevé comparé à celui des autres pays africains, et le taux d'analphabétisation des adultes a même atteint 70%. Ainsi, le tableau ci-dessous montre une évolution du taux de scolarisation dans le cycle élémentaire au Sénégal et la Figure 2-4 montre la position du Sénégal parmi les autres pays africains.

**Tableau 2-5 Evolution du taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire au Sénégal**

Année scolaire	1977	1981	1983	1984	1985	1986	1988	1989	1990
Taux de scolarisation (%)	40,9	47,2	52,3	53,9	53,8	54,6	56,4	57,8	58,5

Source: Documents statistiques du Ministère de l'Education Nationale



**Figure 2-4 Taux de scolarisation dans l'enseignement élémentaire, pays africains, 1990**

(Source: UNESCO, donnée du Sénégal selon le Ministère de l'Education Nationale du Sénégal)

Le gouvernement, qui s'est fixé comme objectif majeur pour l'an 2000 un taux de scolarisation de 100% dans le cycle élémentaire, s'efforce de le réaliser. Concrètement, il s'est établi un taux de scolarisation cible de 60% dans son VIIème Plan national de développement économique et social (1985-88), et a atteint pratiquement 56,4%. Dans le VIIIème Plan (1989-95), l'objectif a été fixé à 65%.

En 1990-91, le Sénégal comptait un total de 2.458 écoles élémentaires, dont 191 écoles privées, catholiques en majorité. Les écoles sont en général petites, et comptent en moyenne 9 salles de classe dans la région de Dakar, avec 12 classes, et un maximum de 15 salles de classe pour 25 classes; dans les zones rurales, les écoles comptent en moyenne 3 à 4 salles de classes pour 3 à 4 classes. Mais suite à l'accroissement rapide de la population et à l'augmentation du taux de scolarisation, on promeut activement le système de classes à double flux dans les zones urbaines et le système de classes multi-grades dans les zones rurales. Le taux d'application de ces systèmes est comme suit.

**Tableau 2-6 Proportion de classes à double flux et de classes multi-grades par région (1990/91) (classes à double flux/nbre total de classes)**

Régions	Ensemble du pays	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick	Kolda
Classes à double flux	23,6%	43,2	16,0	18,0	7,4	5,1	21,8	27,1	11,7	5,4	3,1
Classes multi-grades	1,8%	0,1	5,2	-	0,8	8,1	4,0	0,8	3,6	1,6	-

Source: Ministère de l'Education Nationale

Le système de classes à double flux consiste à reporter automatiquement dans l'après-midi le cours pour les élèves dépassant l'effectif standard; le nombre d'heures de cours normal est de 28 heures hebdomadaires, mais dans le système de classes à double flux, il n'est que de 20 heures. En général, le même instituteur assure les cours du matin et de l'après-midi. L'instituteur assure donc 40 heures de cours hebdomadaires; d'autre part, les élèves essaient de venir autant que possible, mais le manque de salles de classe et l'équilibrage des heures de travail des instituteurs donnent lieu à des classes chargées bien au-delà de l'effectif normal.

Voici le programme standard pour une classe normale.

**Tableau 2-7 Programme standard de l'enseignement élémentaire**

	Nbre d'heures par semaine					
	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Français	15,00	16,15	12,30	12,30	11,45	10,30
Calcul	4,30	4,30	5,00	5,00	5,00	5,00
Géographie	-	-	1,30	1,30	1,30	2,00
Education morale	-	-	0,45	1,00	1,00	1,00
Sciences naturelles	-	-	1,00	1,00	1,00	1,00
Hygiène	1,00	1,00	0,15	0,30	0,30	0,45
Art	1,45	0,45	0,45	0,45	1,00	1,00
Travaux manuels	1,00	0,45	0,45	0,45	0,30	0,30
Musique	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Physique	1,45	1,45	1,45	1,45	2,00	2,00
Récréation	2,45	2,15	2,15	2,15	2,15	2,15
<b>Total</b>	<b>28,45</b>	<b>28,15</b>	<b>27,50</b>	<b>28,00</b>	<b>27,30</b>	<b>28,00</b>

Source: Ministère de l'Education Nationale

**Tableau 2-8 Situation actuelle dans l'enseignement élémentaire  
dans tout le pays**

Nbre d'écoles, nbre de salles de classe, nbre de classes, nbre d'élèves,  
nbre d'instituteurs

1990/91

I.R.E.E.		Population en mille	Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Salles de classe/ école	Classes /école	Elèves /classe	Nbre d'instituteurs
1. Dakar	Total	1.610	353	3.410	4.253	239.060	9,66	12,05	56,20	3.905
	Public		258	2.636	3.386	205.389	10,21	13,12	60,66	3.076
	Privé		95	774	867	33.671	8,15	9,13	38,84	829
2. Ziguinchor	Total	421	303	1.277	1.403	76.070	4,21	4,63	54,22	1.322
	Public		292	1.199	1.323	72.551	4,11	4,53	54,84	1.232
	Privé		11	78	80	3.519	7,09	7,27	43,99	90
3. Diourbel	Total	661	122	477	519	30.330	3,91	4,25	58,44	506
	Public		114	429	468	27.281	3,76	4,11	58,29	466
	Privé		8	48	51	3.049	6,00	6,38	59,78	40
4. Saint-Louis	Total	690	281	1.164	1.223	61.199	4,14	4,35	50,04	1.239
	Public		277	1.132	1.191	59.607	4,09	4,30	50,05	1.217
	Privé		4	32	32	1.592	8,00	8,00	49,75	22
5. Tambacounda	Total	407	185	513	563	21.731	2,77	3,04	38,60	542
	Public		182	493	543	20.872	2,71	2,98	38,44	519
	Privé		3	20	20	859	6,67	6,67	42,95	23
6. Kaolack	Total	856	223	943	1.090	57.586	4,23	4,89	52,83	994
	Public		213	870	1.013	53.955	4,08	4,76	53,26	925
	Privé		10	73	77	3.631	7,30	7,70	47,16	69
7. Thiès	Total	997	318	1.544	1.796	105.603	4,86	5,65	58,80	1.691
	Public		287	1.354	1.604	96.397	4,72	5,59	60,10	1.496
	Privé		31	190	192	9.206	6,13	6,19	47,95	195
8. Louga	Total	503	149	563	637	31.081	3,78	4,28	48,79	523
	Public		141	480	528	26.529	3,40	3,74	50,24	503
	Privé		8	83	109	4.552	10,38	13,63	41,76	20
9. Fatick	Total	530	219	774	792	42.185	3,53	3,62	53,26	779
	Public		204	691	707	38.100	3,39	3,47	53,89	701
	Privé		15	83	85	4.085	5,53	5,67	48,06	78
10. Kolda	Total	624	305	899	904	43.454	2,95	2,96	48,07	917
	Public		299	869	874	42.448	2,91	2,92	48,57	886
	Privé		6	30	30	1.006	5,00	5,00	33,53	31
Total	Total	7.299	2.458	11.564	13.180	708.299	4,70	5,36	53,74	12.418
	Public		2.267	10.153	11.637	643.129	4,48	5,13	55,27	11.021
	Privé		191	1.411	1.543	65.170	7,39	8,09	42,24	1.397

Source: Documents statistiques du Ministère de l'Education Nationale



### 2-2-3 Formation des instituteurs de l'enseignement élémentaire

Le système de formation des enseignements du cycle élémentaire a été remanié l'an dernier (1993). L'ancien système se composait de 3 organismes, dont, comme indiqué ci-dessous, l'Ecole Normale Régionale (ENR) indiquée à la Figure 2-3, était l'élément principal.

(1) Ecole Normale Régionale (ENR):

Formation des instituteurs titulaires

(2) Centre de Formation Pédagogique Spéciale (CFPS):

Formation des instituteurs titulaires

(3) Centre de Formation et de Perfectionnement Pédagogique (CFPP):

Formation des instituteurs adjoints

L'ENR est un organisme permettant l'obtention d'un Brevet Supérieur d'Etudes Normales (BSEN), diplôme de qualification des instituteurs, en 4 ans; il y a 4 établissements, à Bambey, Saint-Louis, Thiès et Kolda. Le CFPS, un seul à Thiès, est un organisme permettant l'obtention du Certificat de Fin d'Etudes Normales (CFEN), diplôme de qualification des instituteurs, après un an d'études et un an de stage pour les élèves ayant obtenu leur baccalauréat. Au CFPP, un seul situé à Dakar, les élèves ayant terminé leurs études moyennes suivent un an de cours et un an de stage, leur permettant de devenir instituteur adjoint du cycle élémentaire. En 1990, 600 élèves étaient inscrits à l'ENR, 45 au CFPS et 80 au CFPP, et le nombre total des sortis de ces établissements était de 275. Le système de formation des instituteurs du cycle élémentaire est peu efficace, et en 1983, les 6 ENR, qui faisaient sortir le double d'instituteurs de la demande, ont été réduits à 4, ce qui a permis d'assurer un nombre suffisant.

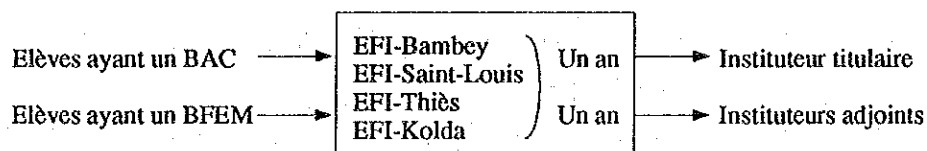
**Tableau 2-9 Evolution du nombre de classes du cycle élémentaire et nombre d'élèves sortis des écoles de formation des instituteurs**

	1979	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	Total
Nb. d'élèves en enseignement élémentaire (en mille)	392,5	419,7	452,7	490,1	533,5	567,1	583,9	610,9	642,1	658,1		708,2	
Nb. de classes en enseignement élémentaire	(7.850)	(8.230)	(8.710)	(9.250)	9.882	10.272	10.610	-	11.084	11.096		11.564	
Nb. d'augmentation de classes en enseignement élémentaire		(380)	(390)	(540)	(632)	390	338	237	237	12	234	234	3.714
Nb. d'élèves sortant de E.N.R.	739	815	1.379	1.270	1.053	200	323	243	185	175	178	275	6.656

Source: Ministère de l'Education National.

( ) Estimation suivant le nombre d'élèves.

Cette fois, la majeure partie de l'enseignement sur 4 ans des ENR reprenant l'enseignement secondaire général, celles-ci ont été supprimées pour réduire le budget requis pour la rationalisation de cet enseignement, et de nouvelles Ecoles de formation des instituteurs (EFI) ont été créées dans ces établissements. Les EFI acceptent les élèves ayant un BAC et les élèves ayant terminé le cycle moyen (BFEM), et les forment à la fois pour le Certificat de Fin d'Etudes Normales (CFEN) et le certificat de formation des instituteurs adjoints.



Comme indiqué plus tôt, autrefois on a formé beaucoup d'instituteurs, mais la situation économique empirant, le taux de chômage des personnes très diplômées est très élevé, on ne manque pas de personnes pouvant travailler comme instituteur. Vu cette situation, le gouvernement a décidé la mise en place d'un recyclage de ces diplômés, pour pouvoir les employer comme instituteurs, procédure qui se développera dans l'avenir. (Voir P-32)

#### 2-2-4 Alphabétisation

Comme indiqué plus haut, le Gouvernement Sénégalais a obtenu de bons résultats dans l'extension de l'enseignement élémentaire, mais ces résultats n'atteignent pas encore les adultes, et le taux d'analphabétisation serait de 70%, ce qui constitue une obstacle au développement des différents secteurs de l'économie. A cet effet, le taux de diffusion de l'enseignement dans les différents secteurs est comme suit.

**Tableau 2-10 Proportion de personnes ayant fréquenté l'école par secteur d'activités**

Secteur	Population active	Ouvriers	Employés	Agriculteurs	Commerçants et tourisme	Banque et bâtiment	Industrie et transport
Personnes ayant fréquenté l'école	15%	30%	43%	7%	15%	33%	43%

Source: Le succès de l'école au Sénégal, écrit par Pierre Mondon, Claude Therot

Pour cette raison, le gouvernement a créé une Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base au sein du Ministère de l'Education Nationale, chargée de l'alphabétisation des adultes, mais les résultats obtenus ne sont pas brillants. C'est pourquoi, le gouvernement considérant que le moyen le plus efficace pour réduire l'analphabétisme étant l'extension de l'enseignement élémentaire, en a fait un secteur prioritaire.

## 2-2-5 Gestion de l'enseignement

Le système scolaire officiel est entièrement sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, et d'autres ministères s'occupent de l'enseignement professionnel, comme le Ministère du Travail, etc. Voici l'organigramme du Ministère de l'Education Nationale.

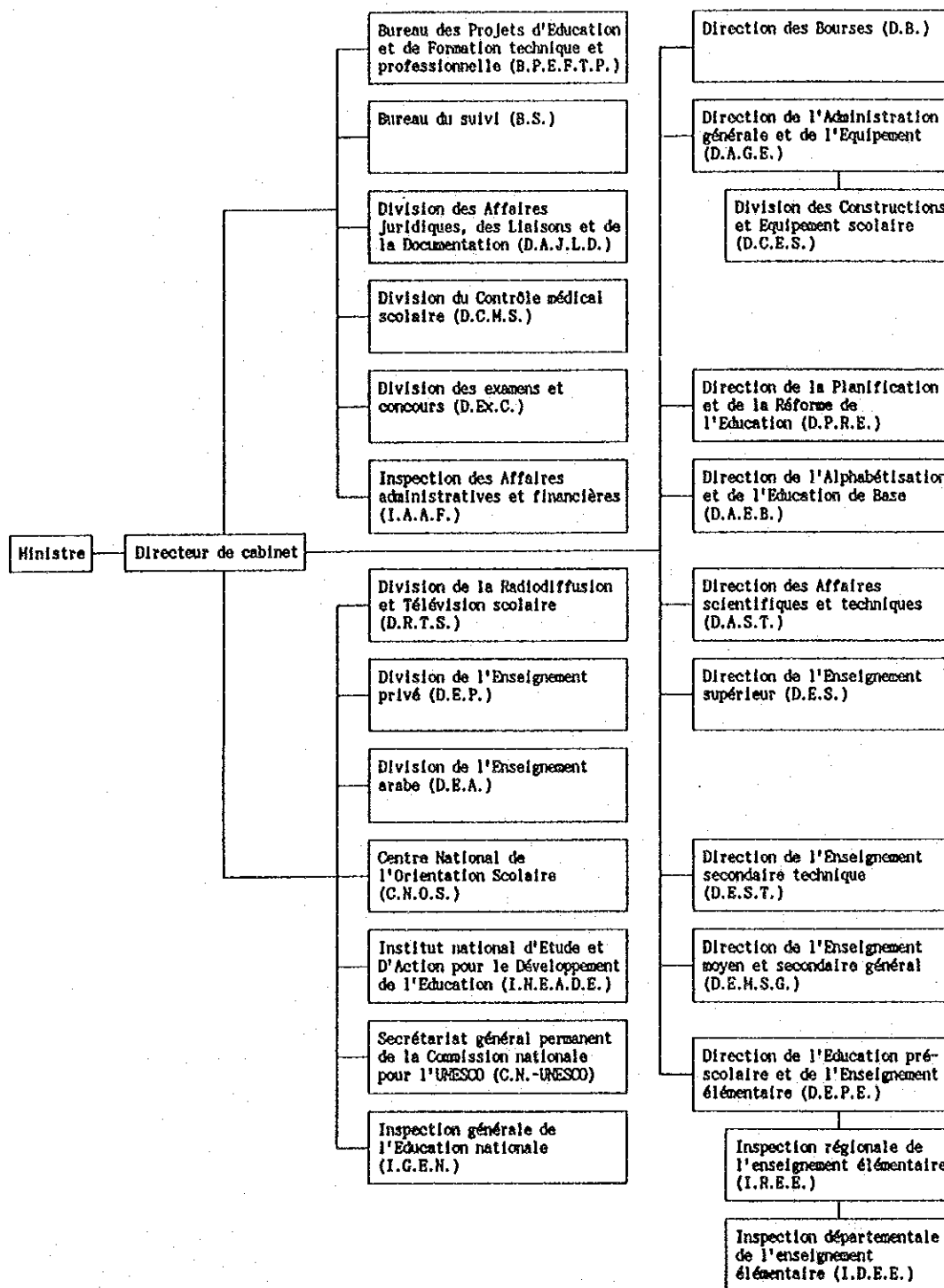


Figure 2-1 Organigramme du Ministère de l'Education Nationale

Dans ce cadre, la Direction de la planification et de la réforme de l'éducation a établi une proposition pour l'enseignement élémentaire, et concrètement, la Direction de l'Education Préscolaire et de l'Enseignement Elémentaire est chargée des orientations de l'enseignement, de la gestion de l'enseignement prodigué par les instituteurs, etc. La Division des Constructions et Equipement scolaire de la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement est chargée de l'entretien, de la gestion et de la construction des établissements scolaires. La gestion des écoles élémentaires est effectuée au niveau de chaque région par l'Inspection Régionale de l'Enseignement Elémentaire (IREE), dépendant de la Direction de l'Education préscolaire et de l'Enseignement élémentaire, qui a sous sa tutelle l'Inspection Départementale de l'Enseignement Elémentaire (IDEE). Dans les régions de Dakar et de Thiès objets du présent projet, il y a respectivement 10 et 4 IDEE sous tutelle de l'IREE. L'IDEE gère les activités des écoles élémentaires sous sa tutelle, et donne des conseils d'exploitation, etc., les programmes d'études, l'orientation de l'enseignement, etc. étant sous tutelle de la Direction de l'Education préscolaire et de l'Enseignement élémentaire. La Division des Constructions et Equipement Scolaire est en charge de la construction des installations et de leur entretien, mais le budget du Ministère de l'Education Nationale étant insuffisant, les parents d'élèves et les communautés locales collaborent. Les parents d'élève montrent un très grand intérêt à l'éducation de leurs enfants, les communautés locales sont très conscients de leur propre école, et collaborent activement à la réparation des installations, des tables et chaises, à la construction des toilettes, des abris provisoires, etc. Beaucoup d'abris provisoires ont été construits par les parents d'élèves et les communautés locales. Les abris provisoires devant être remplacés dans le cadre du présent projet sont des abris provisoires vétustes ainsi construits.

IREE DAKAR  
 IDEE DAKAR VILLE  
 IDEE DAKAR MEDINA  
 IDEE GRAND DAKAR I  
 IDEE GRAND DAKAR II  
 IDEE DAKAR BANLIEUE  
 IDEE PIKINE  
 IDEE GUEDEAWAYE  
 IDEE RUFISQUE I  
 IDEE RUFISQUE II  
 IDEE THAROYE

IREE ZIGUINCHOR  
 IDEE BIGNONA  
 IDEE OUSSOUYE  
 IDEE ZIGUINCHOR

IREE DIOURBEL  
 IDEE BAMBEY  
 IDEE DIOURBAL  
 IDEE MBACKE

IREE SAINT-LOUIS  
 IDEE SAINT-LOUIS I  
 IDEE SAINT-LOUIS II  
 IDEE DAGANA  
 IDEE MATAM  
 IDEE PODOR

IREE TAMBACOUNDA  
 IDEE BAKEL  
 IDEE KEDOUIGOU  
 IDEE TAMBACOUNDA

IREE KAOLACK  
 IDEE KAFRINE  
 IDEE KAOLACK I  
 IDEE KAOLACK II  
 IDEE MORO DURIP

IREE THIES  
 IDEE MBOUR  
 IDEE THIES I  
 IDEE THIES II  
 IDEE TIVAOUANE

IREE LOUGA  
 IDEE KEBEMER  
 IDEE LINGUERE  
 IDEE LOUGA

IREE FATICK  
 IDEE FATICK  
 IDEE FOUNDIOUNGNE  
 IDEE GOSSAS

KOLDA  
 IDEE KOLDA  
 IDEE SEDHIOU  
 IDEE VELINGARA

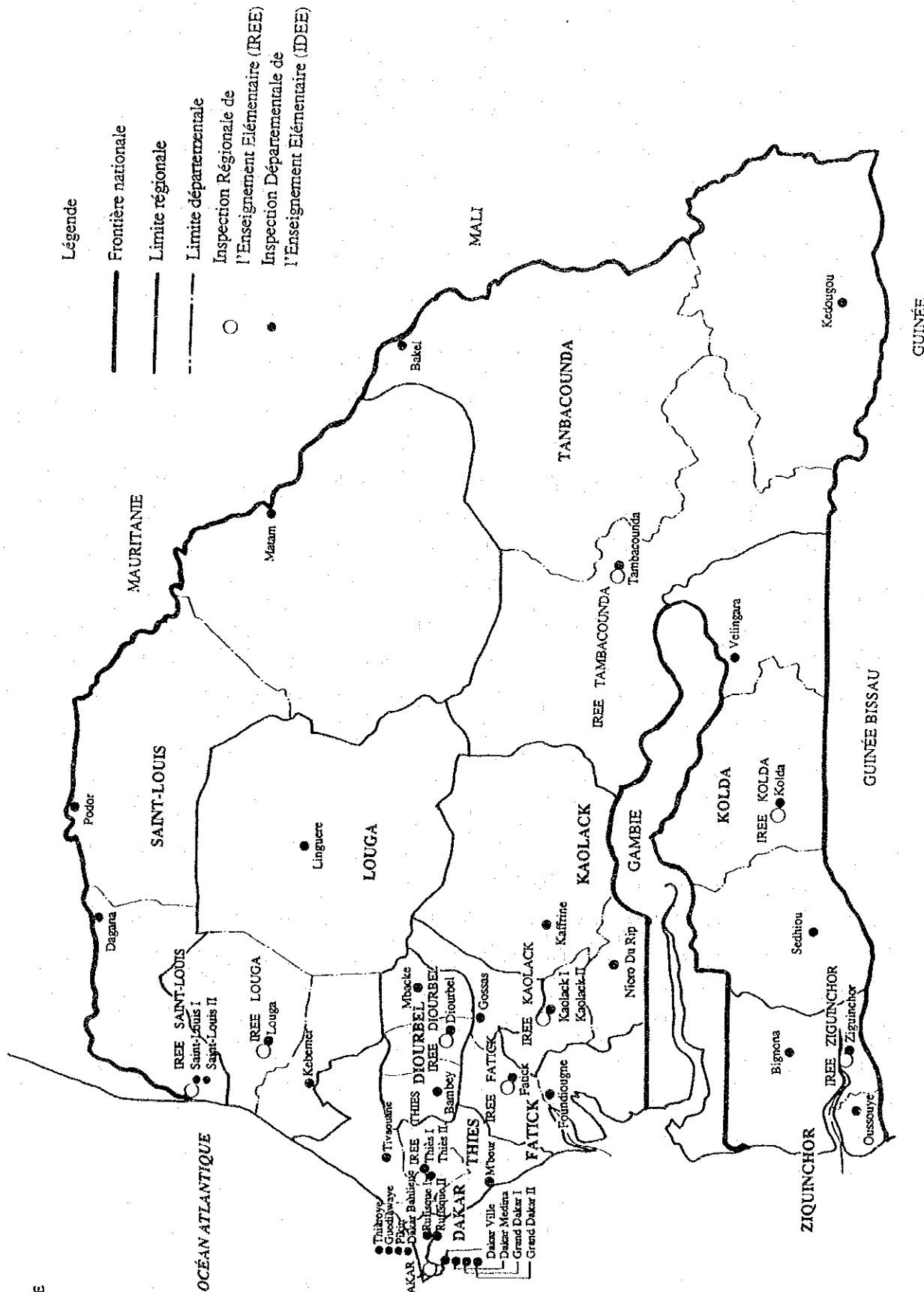


Figure 2-6 Répartition des IREE et IDEE du pays

## 2-2-6 Budget du Ministère de l'Éducation Nationale

Le Gouvernement de la République du Sénégal est en train de restreindre son budget par l'intermédiaire d'un Programme d'ajustement structurel (voir le paragraphe 2-1-2), et à l'exception du budget pour l'hygiène, la santé et l'enseignement, une augmentation importante du budget n'est pas souhaitable. En 1990-91, le budget de l'éducation représentait 26,6% du budget national, et même si l'on considère l'essor économique possible le plus important, le budget de l'éducation n'augmentera que de 3,9%; et si la situation présente se poursuit, on prévoit qu'on ne pourra couvrir que les frais de personnel pour les instituteurs supplémentaires qui deviendront nécessaires pour que le taux de scolarisation dans le cycle élémentaire passe à 58% en 1991 et à 65% en 1995.

**Tableau 2-11 Evolution du budget de l'éducation (unité: million de F CFA)**

Année scolaire	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91
Budget de l'Etat	115.644	125.493	156.000	166.924	186.393	199.237	206.202	216.500	226.780	223.260	226.000
Taux de croissance%		8,5	24,3	7,0	11,7	6,9	3,5	5,0	4,7	-1,6	1,2
Budget de l'Education	26.818,1	28.665,6	34.664,0	38.601,9	43.101,9	46.082,7	47.097,2	48.037,0	51.905,6	55.954,1	60.120,3
Budget de l'Education/ budget de l'Etat %	22,2	22,8	22,2	23,1	23,1	23,1	22,8	22,2	22,9	25,1	26,6

Source: Ministère de l'Éducation Nationale

Par conséquent, les problèmes à résoudre concernent les organismes de formation des instituteurs du cycle primaire jugés depuis longtemps inefficaces et coûteux, la réduction du fort taux de redoublement, qui est la cause de l'inefficacité de l'Université de Dakar et de l'enseignement dans son ensemble, ainsi que la réduction du personnel des sections administratives à effectif trop nombreux. D'abord, pour commencer, le système de formation des instituteurs du cycle élémentaire a été réformé l'an dernier (1993). Compte tenu de la situation, le budget de l'éducation sera affecté prioritairement à l'enseignement élémentaire, et un projet d'amélioration de la qualité sera mis en oeuvre sans augmentation du budget de l'enseignement moyen et secondaire.

Ainsi, même si l'enseignement moyen et secondaire et la gestion sont améliorées, comme 85% du budget de l'enseignement élémentaire est affecté aux salaires des instituteurs, il n'y aura pas de budget à affecter à la construction et à la réhabilitation des salles de classe de l'enseignement élémentaire, et il faudra encore dans l'avenir compter sur l'aide des pays d'aide et des organismes internationaux, et sur la collaboration des parents d'élèves et communautés locales.

**Tableau 2-12 Répartition du budget de l'éducation (unité: million de F CFA)**

Item	Frais de gestion	Education des analphabètes	Education préscolaire	Enseignement élémentaire	Enseignement moyen	Matériel pédagogique	Formation professionnelle	Université de Dakar	Enseignement privé	Autres	Total
Budget	1.837,2	184,3	543,1	25.978,3	14.271,9	1.049,3	1.503,5	13.013,0	834,3	905,4	60.120,3
Pourcentage (%)	3,1	0,3	0,9	43,2	23,7	1,8	2,5	21,7	1,3	1,5	100

Source: Ministère de l'Education Nationale

**Tableau 2-13 Répartition du budget de l'enseignement élémentaire (unité: million de F CFA)**

Item	Frais de personnel	Frais d'équipement	Frais de transport	Autres	Total
Budget	25.263,8	660,0	46,5	8,0	25.978,3
Pourcentage (%)	97,25	2,54	0,18	0,03	100

Source: Ministère de l'Education Nationale



## 2-3 Projets connexes

### 2-3-1 Plans nationaux

#### 1) Plan national de développement économique et social

Après l'indépendance, le Sénégal a réalisé des plans nationaux quadriennaux de développement économique et social pour assurer son autonomie économique de la France. 7 plans de ce type ont déjà été réalisés, et le VIIIème est actuellement en cours. Par ailleurs, en dehors du Plan national de développement économique et social, comme indiqué plus haut, un Programme d'ajustement structurel est en cours depuis 1980 avec l'aide du FMI et de la Banque Mondiale. Actuellement, le Programme d'ajustement structurel septennal (1985-92) est achevé, et l'élaboration du prochain est en cours, dont les orientations semblent être les mêmes.

**Tableau 2-14 Liste des plans nationaux de développement économique et social**

	Période (exercice)	Total des investissements (milliards de F CFA)	Principaux secteurs concernés
Ier Plan national de développement économique et social	1961~64	972	Transports, logement, établissements publics
IIème Plan national de développement économique et social	1965~68	1.263	Agriculture
IIIème Plan national de développement économique et social	1969~72	1.454	Tous les secteurs
IVème Plan national de développement économique et social	1973~76	1.796	Agriculture, industrie minière, énergie
Vème Plan national de développement économique et social	1977~80	4.096	Agriculture, industrie minière, énergie
VIème Plan national de développement économique et social	1981~84	6.230	Industrie minière
VIIème Plan national de développement économique et social	1985~88	6.450	Agriculture, pêche et forêt
VIIIème Plan national de développement économique et social	1989~95		

Comme indiqué plus haut, l'économie sénégalaise est en danger, et le pays n'est pas assez riche pour fournir des capitaux d'investissement propres. Le VIIème Plan a été réalisé avec 65% des 645 milliards de F CFA financés par des investissements étrangers. Et le VIIIème Plan sera lui-aussi largement financé par des investissements étrangers. Ainsi, le problème de la dette accumulée ne fait que s'aggraver.

2) Secteur de l'éducation dans le Plan national de développement économique et social

Dans le Plan national de développement économique et social, en ce qui concerne le secteur de l'enseignement, la priorité est surtout donnée à l'enseignement élémentaire, et le grand objectif est d'atteindre un taux de scolarisation de 100% en l'an 2000. Dans ce cadre, le taux de scolarisation cible du VIIème Plan était de 60%, et 56,4%, soit un taux assez proche, a été atteint en 1988.

Dans le VIIIème Plan, comme dans le VIIème, le renforcement de l'enseignement élémentaire sera un élément essentiel, et dans les autres secteurs, on essayera de maintenir le niveau actuel, ou bien plutôt de le réduire, en renforçant sa teneur, selon l'orientation indiquée ci-dessous.

- (1) Education préscolaire: amélioration des conditions de travail des instituteurs, redistribution des villes vers les zones rurales
- (2) Enseignement élémentaire: passer à un taux de scolarisation de 65% pendant la durée du plan
  - (a) Promotion active du système de classes à double flux
  - (b) Recrutement annuel d'environ 700 nouveaux instituteurs
  - (c) Construction de 320 salles de classe par an
  - (d) Distribution gratuite des manuels scolaires
- (3) Enseignement moyen: maintenir le taux de scolarisation actuel, renforcer l'enseignement des sciences et techniques
- (4) Enseignement secondaire: Limitation du nombre des élèves, renforcement des programmes, aide aux écoles privées
- (5) Enseignement supérieur: Fusion des universités et des écoles de formation professionnelle, réforme du système de gestion, établissement d'un nouveau système

Pour réaliser ces mesures, on prévoit d'affecter environ 50% du budget de l'éducation à l'enseignement élémentaire, mais alors qu'on exige la réduction du budget national pour le Programme d'ajustement structurel, on espère l'aide des organismes internationaux pour la construction de salles de classe.

3) Projet de développement des ressources humaines

Le Programme d'ajustement structurel exige absolument la réduction des dépenses gouvernementales dans un plan d'amélioration de la balance commerciale par le biais du développement industriel et de la réduction des

dépenses publiques. Les excès de ce programme sont allés jusqu'à freiner l'aménagement des conditions sociales de base, telles que l'hygiène, la santé et l'éducation, et pour réparer cela, un Projet de développement des ressources humaines, qui considère ces secteurs de bien-être comme des exceptions, a été établi en 1990.

Le Projet de développement des ressources humaines, appelé par la suite en abrégé PDRH, se divise en deux volets:

- (1) Section 1 ..... Hygiène, santé, problèmes de population, sports
- (2) Section 2 ..... Projet Education V (ED-V)

Le premier volet du PDRH a été commencé en premier, et les grandes lignes du second, l'enseignement, ont été indiqués dans le Livre blanc de l'enseignement en 1990, et finalement en février de l'an dernier le Projet Education V (abrégé ED-V) a été organisé. En voici un résumé.

### **2-3-2 Projet Education V (ED-V)**

L'objectif à réaliser sur la période de 1993-98 comprend les trois articles suivants:

- (1) Renforcement des possibilités d'accès à l'enseignement élémentaire, et amélioration de sa qualité et de son efficacité
- (2) Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement moyen, secondaire et supérieur
- (3) Etablissement d'un projet pour le secteur éducation et renforcement de sa gestion

Les principaux objectifs de ce projet sont (1) l'extension de l'enseignement élémentaire, puis (2) et (3) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité, autrement dit la réduction des frais.

- 1) Renforcement des possibilités d'accès à l'enseignement élémentaire et amélioration de sa qualité et de son efficacité

L'objectif essentiel est de faire passer le taux de scolarisation dans le cycle élémentaire de 58,5% en 1992 à 65% en 1998, et parallèlement, d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement prodigué.

Les mesures concrètes prévues pour réaliser ces objectifs sont les 6 suivantes:

- (1) Construction et réhabilitation de salles de classe pour augmenter le taux de scolarisation
- (2) Mise en oeuvre de mesures spéciales pour promouvoir la scolarisation des filles

- (3) Etablissement d'un système de fourniture suivie des manuels scolaires
- (4) Renforcement de la formation et du recyclage des instituteurs
- (5) Assistance aux activités scolaires, pour améliorer la qualité de l'enseignement
- (6) Etablissement d'un système national d'évaluation de l'efficacité scolaire.

(1) Construction et réhabilitation de salles de classe pour augmenter le taux de scolarisation

Pour amener le taux de scolarisation à 65% en 1998, il faudra 3.500 salles de classe supplémentaires, et pour annuler les disparités entre les zones urbaines et rurales, on prévoit la construction de 1.100 salles de classe, soit 30% du total, dans les régions de Dakar et Ziguinchor, où le taux de scolarisation est élevé parmi les zones urbaines, et les 2.400 restantes, soit 70%, dans les autres 8 régions rurales. La réalisation de ce projet permettra de maintenir le taux de scolarisation dans les régions de Dakar et Ziguinchor, et de l'augmenter de 8% dans les autres régions.

Par ailleurs, l'objectif primordial est la construction de 1310 salles de classe dans les départements de Diourbel, Tanbacounda, Kaolack, Louga, Fatick et Kolda, les plus en retard dans ce domaine. L'aide de la Banque Mondiale et de l'Allemagne est pratiquement assurée pour cela. (En fait, 1.450 salles de classe seront construites.) Pour les 2.190 salles de classe restantes, on compte sur le Japon, l'OPEP, l'ONG française, et l'aide des collectivités régionales.

De plus, pour maintenir l'environnement scolaire actuel, il faudra réhabiliter 1.080 salles de classe, et cela principalement dans les 6 régions précitées.

(2) Mise en oeuvre de mesures spéciales pour promouvoir la scolarisation des filles

Le pourcentage moyen national de filles dans l'ensemble des enfants scolarisés est de 42%, le pourcentage le plus fort 51,1% est dans l'IDEE Dakar-Ville, région de Dakar, et le plus faible de 26,4% dans l'IDEE Vilingara, région de Kolda. A cet effet, le pourcentage de scolarisation des filles est comme suit dans les différentes régions.

**Tableau 2-15 Pourcentage de filles scolarisés dans les différentes régions**  
(unité: %) 1990/91

Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick	Kolda
47,2	41,0	37,1	43,0	36,0	39,8	41,8	35,3	40,5	29,5

Source: Ministère de l'Education Nationale

Le taux de scolarisation des filles est élevé en ville, et faible dans les zones rurales; les obstacles à la scolarisation sont d'ordre religieux, ou bien de discrimination sexuelle, la vie réelle ne nécessitant pas l'éducation, peu de possibilités d'emploi, les frais élevés, la sécurité morale, etc. Au Projet ED-V, des enquêtes sont prévus auprès des responsables des communautés, des instituteurs, des filles scolarisées et des filles non-scolarisée dans les IDEE où le taux de scolarisation des filles n'atteint pas 41% pour analyser les motifs pour lesquels elles ne vont pas à l'école, pour pouvoir, dans l'avenir, intégrer les résultats dans une campagne à l'échelle nationale.

- (3) Etablissement d'un système de fourniture suivie des manuels scolaires  
La Banque Mondiale a fourni une aide de 6,4 millions de US\$ pour l'établissement d'un système de fourniture suivie des manuels scolaires, et ce montant a permis au Ministère de l'Education Nationale de publier en 1,18 millions nouveaux manuels de 14 types pour les élèves de CE1 à CM2, de les vendre et de les distribuer, de rééditer 260.000 manuels actuellement utilisés, et la publication des 52.000 guides pédagogiques pour les instituteurs et leur distribution sont prévues. Et dans le budget actuel, il va rééditer 3,1 millions de volumes.

Le VIIIème Plan national de développement économique et social vise à la distribution gratuite des manuels, mais dans le Projet ED-V, on considère la gratuité impossible, et le gouvernement prenant une partie des frais en charge, on prévoit de les vendre à un prix raisonnable. En empruntant le réseau de distribution et les circuits de vente publics, on pense ainsi garantir la fourniture. Les livres de référence pour les instituteurs seront fournis à titre gratuit.

(4) Renforcement de la formation et du recyclage des instituteurs

La réforme des organismes de formation des instituteurs indiquée au paragraphe 2-2-3 a commencé l'an dernier (1993) parallèlement à ce programme. La réorganisation du programme et la réparation des 4 Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI) est également prévue. La réorganisation des programmes sera faite avec l'assistance du Gouvernement français, et 6 spécialistes seront délégués aux EFI de Saint-Louis et de Thiès pour établir le programme d'études et une évaluation périodique.

Par ailleurs, le recyclage des instituteurs se fera également avec l'assistance de la France, des bibliothèques regroupant des recueils pédagogiques de base et des centres de formation des instituteurs disposant d'un centre de photocopie et de 2 autocars, seront fondées à Ziguinchor, Thiès, Tambacounda, Saint-Louis, Kaolack et Dakar, les autocars serviront pour des tournées de séminaires, etc.

(5) Assistance aux activités scolaires pour améliorer la qualité de l'enseignement

Dans le cadre de ce programme, on demandera aux écoles de faire des propositions concrètes pour faire diminuer le redoublement, les renvois et améliorer le taux de réussite aux examens, et les 200 écoles ayant fait les meilleures propositions seront récompensées par une petite subvention et des conseils techniques.

(6) Etablissement d'un système national d'évaluation de l'efficacité scolaire

Ce programme prévoit à titre expérimental de recueillir des échantillons de CP, CE2 et CM2 et d'estimer ainsi le niveau de réalisation des objectifs d'étude en français, calcul et sciences naturelles, d'analyser les problèmes entre instituteurs et élèves, pour améliorer l'établissement des manuels, le contenu du programme et le contrôle des élèves.

**2-3-3 Assistance pour la construction et la réhabilitation de salles de classe élémentaires**

Les projets de construction et de réhabilitation de salles de classe élémentaires en cours sont presque achevés, et un projet de construction fondé sur le Projet ED-V doit bientôt commencer. Les projets achevés ou en cours sont comme suit.

**Tableau 2-16 Projets d'extension et de réhabilitation d'écoles élémentaires  
achevés par des organismes internationaux (1993)**

Organisme d'aide	Type	Nbre de salles de classe total	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tambacounda	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick	Kolda
1	FED	Construction	16				Non précis					
2	Banque Mondiale (ED III)	"	86	86								
3	OPEP	"	141	51	45			45				
4	Banque Mondiale (ED IV)	"	400			182				148	70	
5	BAD (ED IV)	Réhabilitation	100			31				22	47	
6	FED	Construction	40			40						
7	ONG-Fr.	Construction Réhabilitation	141 98	69 74					25 1			47 23
8	Japon	Construction	186	186								
<b>Total</b>	Construction Réhabilitation	1010 198	392 74	45	182 31	40		45	25 1	148 22	70 47	47 23

Source : Ministère de l'Éducation Nationale

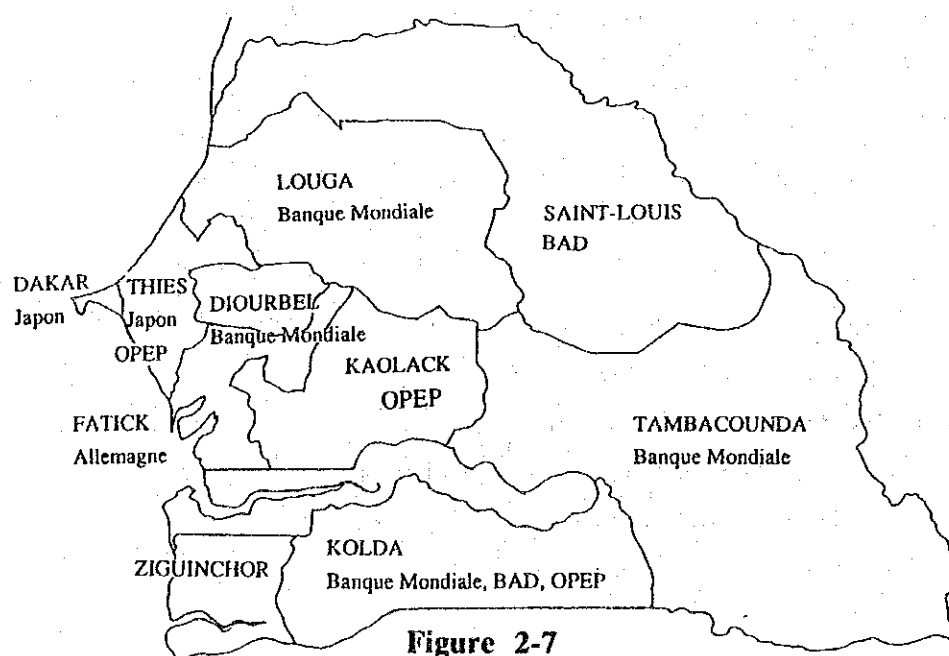
Note : FED : Fonds Européen de Développement  
 OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole  
 BAD : Banque Africaine de Développement  
 ONG-Fr. : Organisation Non Gouvernementale Française

Le Projet ED-V prévoit de porter le taux de scolarisation de 58,5% à 65% en 1998 à la fin du projet, et pour cela, il est considéré nécessaire de construire 3.500 nouvelles salles de classe et de réhabiliter 1.080 salles de classe dans les 6 régions de Diourbel, Tambacounda, Kaolack, Louga, Fatick et Kolda où l'ambiance d'étude est considérablement dégradée à cause de la vétusté des salles. L'aide de la Banque Mondiale et de l'Allemagne a déjà été décidée pour la construction et la réhabilitation de salles de classe dans ces 6 régions, et l'aide du Japon (le présent projet), de la BAD et de l'OPEP a été requis pour le reste. La BAD accordera certainement son aide en mars-avril de cette année, et l'OPEP est en train d'étudier la question.

**Tableau 2-17 Projets de construction et de réhabilitation de salles de classe  
élémentaires à venir (1993-98)**

Région	Type	Banque Mondiale	Allemagne	Japon	BAD	OPEP	ONG-Fr.	Total
1 Dakar	Construction (Réhabilitation)			260			45 (15)	305 (15)
2 Ziguinchor	" (")							0 0
3 Diourbel	" (")	260 (122)						260 (122)
4 Saint-Louis	" (")				295 (630)			295 (630)
5 Tambacounda	" (")	240 (139)						240 (139)
6 Kaolack	" (")		360 (245)			71 (75)		431 (320)
7 Thiès	" (")			294		65 (115)	24 (8)	383 (123)
8 Louga	" (")	160 (135)						160 (135)
9 Fatick	" (")		215 (195)					215 (195)
10 Kolda	" (")	215 (244)			115 (170)	64 (70)	45 (15)	439 (499)
<b>Total</b>	<b>Construction (Réhabilitation)</b>	<b>875 (640)</b>	<b>575 (440)</b>	<b>554</b>	<b>410 (800)</b>	<b>200 (260)</b>	<b>114 (38)</b>	<b>2.728 (2.178)</b>

Source: Ministère de l'Education Nationale





Parmi les organismes précités, l'ONG française exécute des constructions indépendamment du Ministère de l'Education Nationale, de manière autonome, en dialoguant avec les habitants, et les chiffres de l'ONG française sont ceux rapportés au Ministère de l'Education Nationale en août 1993, mais les modifications sont nombreuses.

Par ailleurs, il s'agit toujours de prêts, sauf pour le Japon et l'ONG française, et dans le cas de la Banque Mondiale, d'un prêt remboursable en 50 ans après 10 ans à intérêt de 0,7%, les conditions étant similaires pour les autres organismes.

#### **2-3-4 Construction de salles de classes élémentaires et collaboration des habitants**

En dehors du Japon et de l'ONG française, les autres organismes d'aide ne supervisent pas directement les travaux de construction des salles de classe élémentaires, et le Ministère de l'Education Nationale les remplace dans cette tâche; il souhaite vivement que les parents d'élèves et les communautés locales participent aux travaux pour l'enseignement, collaborent aux travaux de manières diverses. Jusqu'à présent, les travaux se sont effectués comme suit:

- (1) Décision du projet de construction entre les différents organismes d'aide et le Ministère de l'Education Nationale
- (2) Notification des travaux au comité de construction régional chargé de tous les travaux publics dans la zone concernée
- (3) Explication du contenu des travaux de construction à la communauté locale par le comité de construction régional
- (4) Constitution d'un comité de gestion par la communauté locale
- (5) Définition de la charge des frais des travaux et de la portée de la collaboration de la communauté locale aux travaux, par l'intermédiaire de discussions entre le Ministère de l'Education Nationale, du comité de construction régional et des habitants (la majeure partie est confiée à une entreprise de construction)
- (6) Contrat de construction avec le comité de gestion
- (7) Supervision des travaux par le responsable du Ministère de l'Education Nationale.

A cet effet, l'ONG française charge les habitants de tous les frais de matériaux et de travaux simples, elle-même s'occupant de l'engagement d'ouvriers expérimentés et de la supervision de l'exécution.

Pour augmenter l'intérêt des habitants pour l'enseignement, on passe plusieurs mois à discuter avec les habitants (5), jusqu'à l'obtention d'un accord satisfaisant. La portée de la collaboration est définie en tenant compte également de la durée nécessaire aux travaux, et il y a ordinairement les 3 types suivants.

- (1) Les organismes d'aide fournissent les matériaux, et les habitants la main-d'oeuvre.
- (2) Les habitants prennent en charge environ 5% des frais de construction, et fournissent également la main-d'oeuvre.
- (3) Une partie des travaux est prise en charge.

Dans le Projet ED-V à réaliser, on adoptera le système ci-dessus, mais pour réduire la dépense publique conformément au Programme d'ajustement structurel, l'agence de consultation privée AGETIP fondée en 1989, sur financement du gouvernement et des organismes d'aide, et en particulier de la Banque Mondiale, pour assurer la supervision des appels d'offres, des contrats et de l'exécution des travaux publics, sera utilisée. L'AGETIP participera à partir de l'étape (3) "explication aux habitants" de la procédure précitée.

Dans l'ancien système, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan concluait un contrat avec les différents organismes d'aide, et le Ministère de l'Education Nationale, en tant qu'organisme d'exécution, demandait le montant des travaux au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, selon le coût des travaux achevés. Les formalités de demande étant très complexes, il fallait du temps pour le paiement, ainsi pour le Projet ED-IV, il a fallu 5 ans pour réaliser seulement 400 salles de classe. Désormais, l'emploi de l'AGETIP permettra de réduire considérablement la durée des travaux.

Le Projet ED-V indique clairement l'emploi de l'AGETIP, la Banque Mondiale a déjà passé un contrat avec elle, et l'Allemagne et la BAD ont clairement indiqué qu'elles l'emploieraient.

**AGETIP (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi)**  
L'AGETIP est un organisme non-gouvernemental, à but non lucratif, fondé en 1989 sur financement du Gouvernement Sénégalais, de la Banque Mondiale, de la BAD, de la CEE, de la CIDA, du WFP, de la Caisse Centrale de Coopération Française et du PNUD. L'AGETIP, qui a pour mission de créer des emplois dans les zones urbaines, s'occupe de travaux publics dans le domaine du bâtiment et du génie civil qu'elle confie à des entreprises privées. Elle exécute la conception, l'appel d'offres, le contrat des travaux et la supervision. Elle confie des travaux

aux petites et moyennes entreprises pour la création d'emplois et la réduction du taux de chômage, et commande également des dossiers techniques et des documents d'appel d'offres à des consultants privés. Les 4 stratégies suivantes ont été établies compte tenu du but de sa fondation:

- (1) Indépendance ..... Elimination de l'intervention du gouvernement
- (2) Egalité ..... Egalité des possibilités de participation des différentes entreprises
- (3) Efficacité ..... Elimination de la bureaucratie
- (4) Economie ..... Réduction des dépenses publiques

L'élimination de la bureaucratie, inséparable des travaux publics dans le passé, est le premier objectif pour assurer l'efficacité des travaux, et contribue à la simplification des formalités d'appel d'offres qui empêchaient la participation des petites et moyennes entreprises (PME) et à l'accélération du paiement des frais des travaux. Comme la solution pour le retard du paiement des frais des travaux, en particulier, ceci ayant été l'obstacle à l'efficacité des travaux publics, on a constitué un système permettant la conclusion de contrats avec le Propriétaire pour chaque projet, et le paiement dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Cela a extraordinairement facilité la participation des petites et moyennes entreprises. Et pour l'indépendance politique, un comité de supervision composé par exemple du Maire de Dakar, du Directeur de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, du représentant du Syndicat de la Construction, etc. coiffe le Président, une personne privée désignée par ce comité.

Selon les documents établis par l'AGETIP, à la fin février 1992, 104 PME avaient participé aux 187 projets réalisés avec l'aide de la Banque Mondiale, et le montant moyen de la commande par projet était de 58.600 US\$. Il s'agissait à chaque fois de sociétés de moins de 20 employés, ce qui a permis d'employer un total de 3.105 employés permanents, et de donner du travail pendant en moyenne 6 semaines à 19.396 personnes.

Actuellement, cette agence fonctionne bien, et l'on prévoit qu'elle devra être agrandie pour pouvoir faire face à l'augmentation des travaux à venir.

## 2-4 Historique et objet de la requête

Dans sa politique éducative, le Gouvernement de la République du Sénégal a donné la première priorité au développement de l'enseignement élémentaire, et son grand objectif est d'atteindre un taux de scolarisation de 100% en l'an 2000. Concrètement, la réalisation d'un taux de scolarisation de 60% a été fixé pour le VIIème Plan national de développement économique et social (1985-88), et 56,4% ont été atteints. Ensuite, un objectif de 65% a été fixé pour le VIIIème Plan (1989-95). Pour réaliser cet objectif, sur la base du VIIème Plan, l'assistance des organismes d'aide, etc. a permis la construction de salles de classe, le remplacement d'abris provisoires, la réhabilitation de salles vétustes, etc. dans le cycle élémentaire, et l'on prévoit de faire de même pour le VIIIème Plan. Dans ce cadre, le Gouvernement Sénégalais a requis du Japon la construction de nouvelles salles de classe dans des écoles élémentaires de la région de Dakar, le remplacement de salles de classe construites par les parents d'élèves et les communautés locales, ainsi que la réhabilitation de salles de classe vétustes. En réponse à cette requête, après l'étude du plan de base réalisée par une mission de l'Agence japonaise de coopération internationale en février 1990, 186 salles de classe ont été terminées dans 44 écoles de la région de Dakar en novembre 1993 dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable. Comme les projets de construction de salle de classe par les organismes internationaux et les pays d'aide, dont le Japon, sont pratiquement achevés, le Gouvernement Sénégalais a établi un Projet ED-V conformément aux indications de la Banque Mondiale, et fait une demande d'aide aux différents organismes internationaux en considérant qu'il faudra construire 3.500 nouvelles salles de classe pour atteindre un taux de scolarisation de 65%. Dans ce cadre, il a demandé au Japon de lui accorder sa Coopération financière non-remboursable pour le remplacement de 554 abris provisoires vétustes de 162 écoles et la construction de nouvelles salles dans les régions de Dakar et de Thiès. Voici le contenu de cette requête:

Lieux : Régions de Dakar et de Thiès

Installations : Remplacement d'abris provisoires vétustes et construction de nouvelles salles, bureau du directeur et magasin  
Bâtiment sanitaire

Spécifications des bâtiments :

Salles de classe pour 50 élèves 7 x 9 m = 63 m<sup>2</sup>

Bureau du directeur et magasin 7 x 3 m = 21 m<sup>2</sup>

Mobilier : Salles de classe..... Table-banc à 2 places pour les élèves,  
table et chaise pour l'instituteur,  
tableau noir, armoire

Bureau du directeur.... Table et chaise pour le directeur

**Tableau 2-18 Nombre d'écoles de la requête et nombre de salles**

Région	IDEE	Ecoles existantes			Nouvelles écoles		Total		
		Nbre d'écoles	Nbre de salles			Nbre d'écoles	Nbre de salles	Nbre d'écoles	Nbre de salles
			Remplacement	Extension	Total				
DAKAR	Grand Dakar I	4	3	12	15	-	-	4	15
	Dakar Banlieue	11	3	32	35	3	15	14	50
	Pikine	8	10	11	21	-	-	8	21
	Guediawaye	8	21	14	35	2	18	10	53
	Thiaroye	7	21	4	25	4	18	11	43
	Rufisque II	16	47	22	69	3	9	19	78
	Sous-total	54	105	95	200	12	60	66	260
THIES	MBour	19	28	42	70	7	30	26	100
	Thiès-Commune	13	28	15	43	4	15	17	58
	Thiès-Dept.	24	12	44	56	7	14	31	70
	Tivaouane	20	19	39	58	2	8	22	66
	Sous-total	76	87	140	227	20	67	96	294
Grand total		130	192	235	427	32	127	162	554

Tableau 2-19 Liste des salles de classe de la Requête par école

I.D.E.E.	No.	Nom de l'école	Nbre d'écoles par type	Nbre de salles de classe		
				Remplacement	Extension	Total
GRAND DAKAR I	GD-1	Nafissatou Niang	Existante	-	5	5
	2	Masse Massaër Niane 1	"	-	2	2
	3	Masse Massaër Niane 3	"	1	2	3
	4	Oumar Hamet Wane	"	2	3	5
	Total			4	3	12
DAKAR BANLIEUE	DB-1	Parcelles Assainies U16	Existante	-	4	4
	2	Parcelles Assainies U15	Nouvelle	-	6	6
	3	Front de terre	Existante	3	2	5
	4	Castors ASECNA	"	-	3	3
	5	Yoff Aéroport	"	-	3	3
	6	Parcelles Assainies R (U21)	"	-	3	3
	7	Parcelles Assainies U9	Nouvelle	-	3	3
	8	Khar Yalla	Existante	-	3	3
	9	H. L. M. Grand Yoff 2	Nouvelle	-	6	6
	10	Cité Diamalaye	Existante	-	3	3
	11	Parcelles Assainies U17	"	-	2	2
	12	Parcelles Assainies U18	"	-	3	3
	13	H. L. M. Grand Yoff	"	-	3	3
	14	Yoff 4	"	-	3	3
Total			14	3	47	50
PIKINE	PK-1	Darou Pikine	Existante	2	-	2
	2	Touba Diacksao	"	-	2	2
	3	El H. Elimane NDiaye	"	-	3	3
	4	Ibrahima NDao	"	2	-	2
	5	Mahmadane Fall	"	4	-	4
	6	Darou Khoudoss	"	-	2	2
	7	Baoré Seck	"	2	2	4
	8	Colobane Lansar B	"	-	2	2
Total			8	10	11	21

I.D.E.E.	No.	Nom de l'école	Nbre d'écoles par type	Nbre de salles de classe		
				Remplacement	Extension	Total
GUEDIA-WAYE	GW-1	Darou Salam	Existante	1	2	3
	2	Pikine 16	"	4	-	4
	3	Pikine 18	"	5	-	5
	4	Pikine 20	"	1	2	3
	5	Pikine 23	"	8	1	9
	6	Cheikh Anne (ex Pikine 27)	"	1	3	4
	7	Parcelles Assainies "Z"	"	-	3	3
	8	Hamo 4	"	1	3	4
	9	Cité des Enseignants	Nouvelle	-	12	12
	10	Cité "UNESCO-HAMO 3"	"	-	6	6
	Total			10	21	32
THIAROYE	TR-1	Malick Diop (ex Th./Mer 2)	Existante	2	-	2
	2	MBaye Diouf	"	6	-	6
	3	Keur MBaye Fall	"	3	2	5
	4	Mame Wassour Seck (MBao)	"	2	1	3
	5	Moussé Anta Diop (Yeumbeul)	"	4	-	4
	6	Ahmet Sow (MBatal)	"	2	1	3
	7	Fass Pailote	"	2	-	2
	8	Cité Coopérative Rech. Scientifique	Nouvelle	-	6	6
	9	Cité Fass MBao	"	-	6	6
	10	Cité Sicap MBao	"	-	3	3
	11	Malika "Centre récepteur"	"	-	3	3
	Total			11	21	22
RUFISQUE II	RF-1	Colobane 1 (Gouye)	Existante	6	1	7
	2	Gouye Mourides A	"	3	-	3
	3	Colobane 1 Nord	"	3	3	6
	4	Gastors "SOCOCIM"	"	-	4	4
	5	Bargny Filles	"	2	-	2
	6	Ecole Mixte de Bargny	"	3	2	5

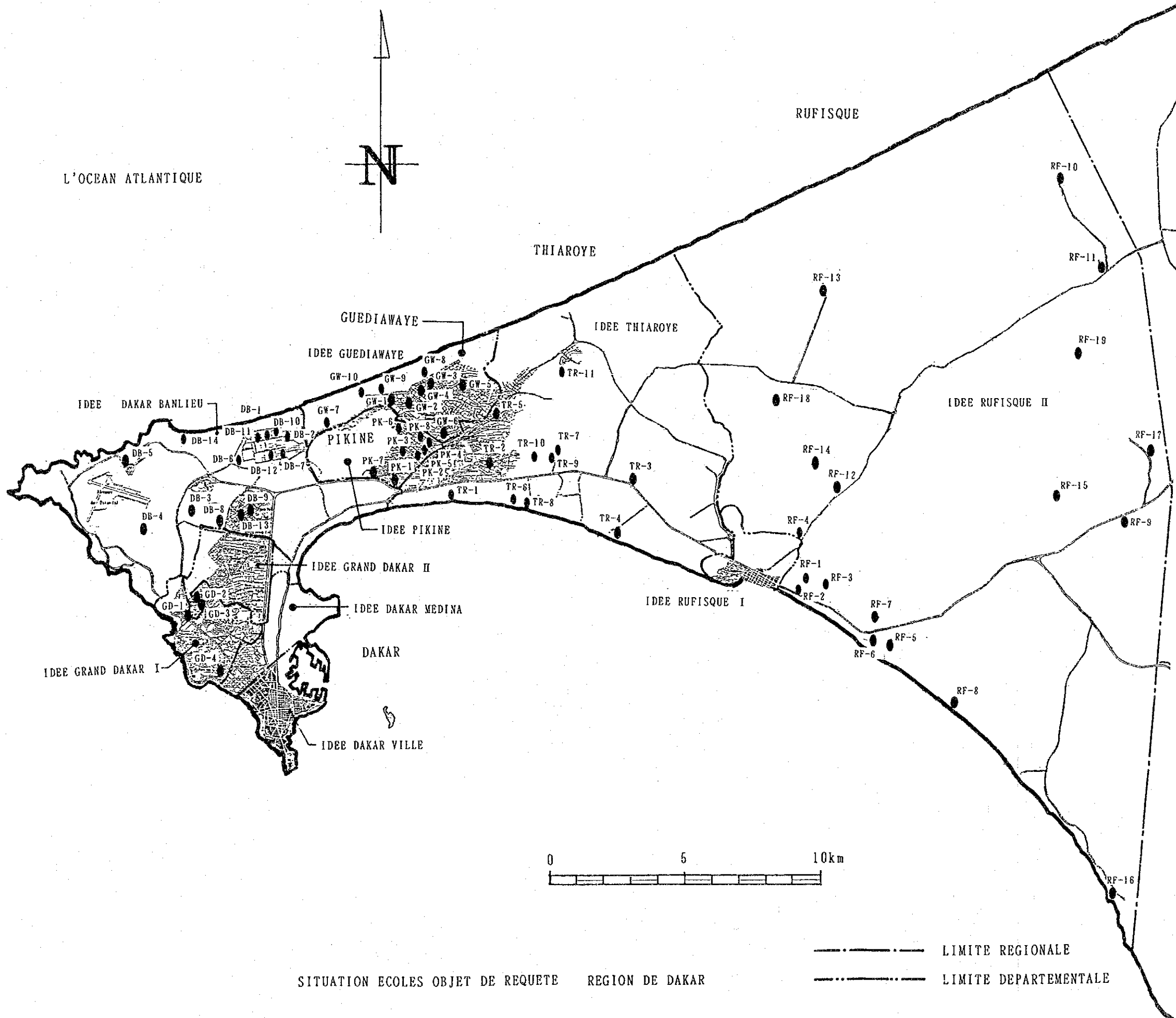
I.D.E.E.	No.	Nom de l'école	Nbre d'écoles par type	Nbre de salles de classe		
				Remplacement	Extension	Total
RUFISQUE II	RF-7	Darou 2	Existante	3	-	3
	8	Sindou	"	4	1	5
	9	Kip-Kip	"	3	1	4
	10	Deni Biram NDao	"	2	2	4
	11	Gorom 1	"	2	-	2
	12	Keur NDiaye Ló	"	4	2	6
	13	Niaga	"	3	1	4
	14	Kounoune	"	3	2	5
	15	Sébi-Ponty	"	4	2	6
	16	Toubab Dialaw	"	2	1	3
	17	NDoyène 2	Nouvelle	-	3	3
	18	Médina THioub	"	-	3	3
	19	MBeuth	"	-	3	3
	Total			19	47	31
MBOUR	MB-1	Demba Diouma Faye	Existante	5	2	7
	2	Sorokhassane	"	3	-	3
	3	Kéniabour	"	4	2	6
	4	Oumar Gueye (MBour)	"	4	-	4
	5	Daga Kholpa (Diass)	"	3	3	6
	6	Keur Balla (Malicounda)	"	2	1	3
	7	MBourokh	"	2	-	2
	8	Sop	"	1	2	3
	9	Pópenguine 2	"	1	3	4
	10	Guéréo	"	2	3	5
	11	Nguékokh	"	1	2	3
	12	Joachim Fodé NDiaye (Fad.)	"	-	2	2
	13	Joseph Sonar NDiaye (Fad.)	"	-	3	3
	14	Serigne C. A. Mbacké dit Gainé Fatma	"	-	5	5
	15	Djilakh (Nguékokh)	"	-	3	3



I.D.E.E.	No.	Nom de l'école	Nbre d'écoles par type	Nbre de salles de classe		
				Remplacement	Extension	Total
MBOUR	MB-16	Darou Salam (MBour)	Existante	-	4	4
	17	Tchiky	"	-	2	2
	18	Koor DJokkel Faye	"	-	2	2
	19	Fissel 2	"	-	3	3
	20	Guinaw rails	Nouvelle	-	6	6
	21	Médine	"	-	3	3
	22	Bad	"	-	3	3
	23	Balabougou	"	-	6	6
	24	NDiarogne Ouolof	"	-	3	3
	25	Aga NDimack	"	-	3	3
	26	ONCAD (MBour)	"	-	6	6
	Total			26	28	72
THIES-COMMUNE	TC-1	Kaba Sall	Existante	2	-	2
	2	Aynina Fall	"	-	3	3
	3	Demba Diakhaté	"	3	-	3
	4	Malick Kairé Diaw	"	4	-	4
	5	Serigne Assane Fall	"	-	2	2
	6	Gabriel NDione	"	1	2	3
	7	Lamane Ngomack Faye	"	2	-	2
	8	Thiès None	"	4	-	4
	9	El H. Boubacar NDiaye	"	2	3	5
	10	Sayib NDoye	"	4	2	6
	11	Modou NDiaye	"	2	1	3
	12	Issa Sow	"	3	-	3
	13	Sampathé	Nouvelle	-	3	3
	14	Ecole route de MBour (SOFRACO)	"	-	3	3
	15	Hersent	"	-	6	6
	16	Médina Fall	"	-	3	3
	17	Club 2/3 Adaua	Existante	1	2	3
Total			17	28	30	58

I.D.E.E.	No.	Nom de l'école	Nbre d'écoles par type	Nbre de salles de classe		
				Remplacement	Extension	Total
THIES-DEPT.	TD-1	Khombole 2	Existante	2	-	2
	2	Pout 2	"	-	3	3
	3	MBodiène Thiès	"	1	1	2
	4	NDiar Tidiane	"	1	1	2
	5	Beer Thialane	"	1	1	2
	6	Dara	"	1	1	2
	7	Gollam	"	1	2	3
	8	Soune Sérère	"	1	3	4
	9	Keur Dieumb NDiaye	"	-	2	2
	10	Keur Ablaye Diaw	"	-	2	2
	11	El H. Mamadou NDiaye (MBayakh)	"	-	2	2
	12	Keur Moussa	"	1	1	2
	13	NDié Ngom	"	-	2	2
	14	Mbéwane Ndong	"	-	2	2
	15	Séo-Khaye	"	-	2	2
	16	Mbrouvaille	"	-	2	2
	17	Serigne Ibrahima Seck	"	2	3	5
	18	Samel Ndour	"	-	2	2
	19	Niakhip	"	-	2	2
	20	MBampana	"	-	2	2
	21	Guélor	"	-	2	2
	22	Khinine	"	-	2	2
	23	Diougane	"	-	3	3
	24	Piroundari	"	1	1	2
	25	Keur Yaba Diop	Nouvelle	-	2	2
	26	Diayane	"	-	2	2
	27	NDouf	"	-	2	2
	28	Keur NDiol NDiaye	"	-	2	2
	29	Thiangaye	"	-	2	2

I.D.E.E.	No.	Nom de l'école	Nbre d'écoles par type	Nbre de salles de classe		
				Remplacement	Extension	Total
THIES-DEPT.	TD-30	Kielle	Nouvelle	-	2	2
	31	Thilla Ounté	"	-	2	2
	Total		31	12	58	70
TIVAOUANE	TV-1	Meckhé 4	Existante	-	2	2
	2	Meckhé 3	"	-	3	3
	3	Ngadiam	"	-	2	2
	4	Tivaouane 3	"	-	3	3
	5	Tivaouane 4	"	12	-	12
	6	Tivaouane 7	"	-	3	3
	7	Gade Bitir	"	2	-	2
	8	Notto Gouye Diama	"	1	1	2
	9	NDankh	"	1	2	3
	10	Keur NDiobo	"	1	1	2
	11	NDiaye Bopp	"	1	2	3
	12	Daga	"	1	2	3
	13	Mérina Dakhar	"	-	4	4
	14	Diamagueune (MBour)	"	-	2	2
	15	Thilmakha	"	-	2	2
	16	Birame Dié I. Ng. Fall (Risso)	"	-	2	2
	17	Fouloume	"	-	2	2
	18	SéguoulThioune	"	-	2	2
	19	Dougnane	"	-	2	2
	20	Kelle	"	-	2	2
	21	Khoudiadiène (Village)	Nouvelle	-	6	6
	22	Khawlou	"	-	2	2
Total		22	19	47	66	



SITUATION ECOLES OBJET DE REQUETE REGION DE DAKAR

----- LIMITE REGIONALE  
 ..... LIMITE DEPARTEMENTALE

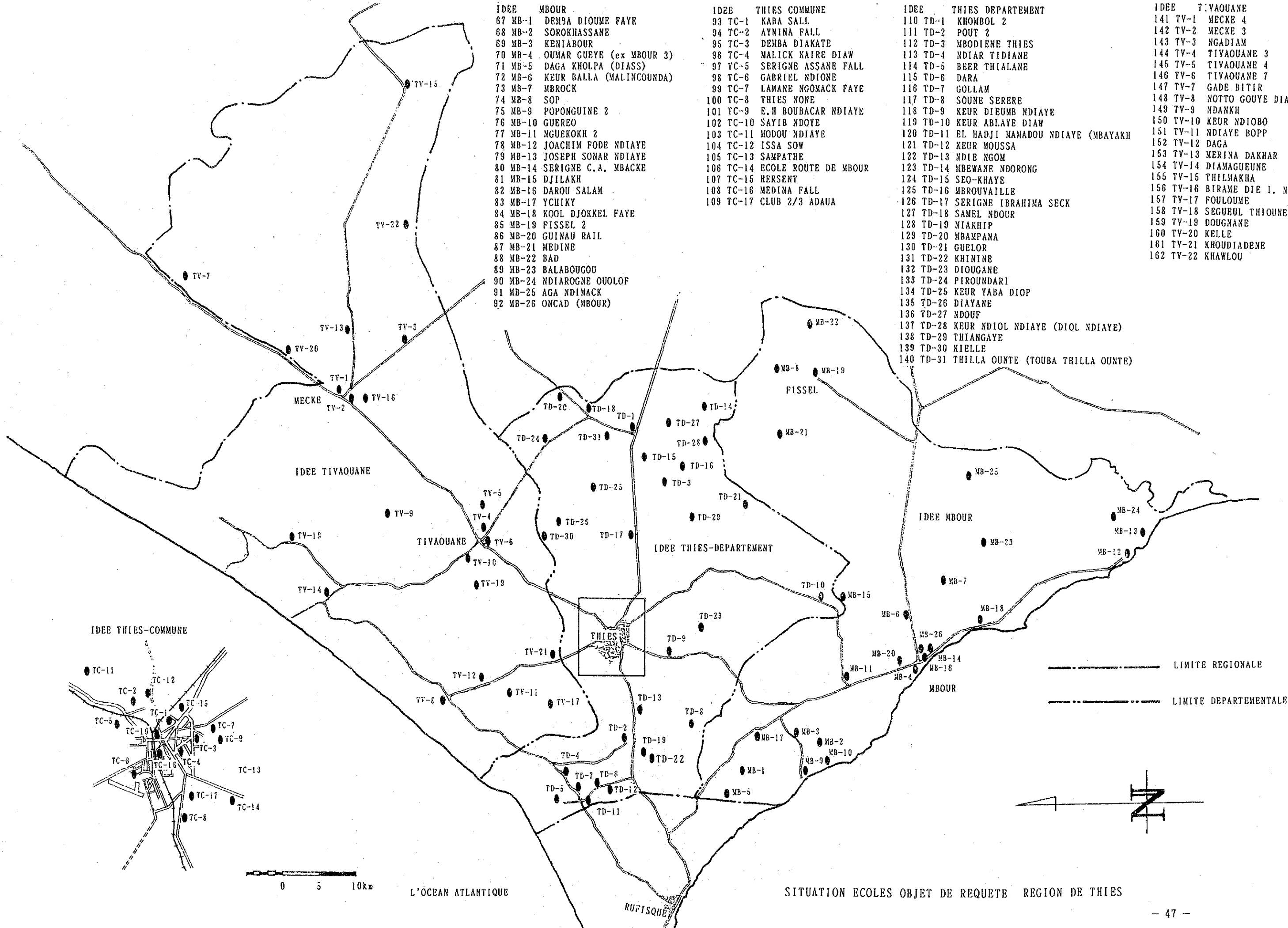
- IDEE GRAND DAKAR I
- 1 GD-1 NAFASSATOU NIANG
- 2 GD-2 MASSE MASSAER NIANE 1
- 3 GD-3 MASSE MASSAER NIANE 3
- 4 GD-4 OUMAR HAMET WANE
  
- IDEE DAKAR BANLIEU
- 5 DB-1 PARCELLES ASSAINIES U16
- 6 DB-2 PARCELLES ASSAINIES U15
- 7 DB-3 FRONT DE TERRE
- 8 DB-4 CASTOR ASECNA
- 9 DB-5 YOFF AEROPORT
- 10 DB-6 PARCELLES ASSAINIES "R" (U21)
- 11 DB-7 PARCELLES ASSAINIES U9
- 12 DB-8 KHAR YALLA
- 13 DB-9 H.L.M. GRAND YOFF 2
- 14 DB-10 CITE DIAMALAYE
- 15 DB-11 PARCELLES ASSAINIES U17
- 16 DB-12 PARCELLES ASSAINIES U18
- 17 DB-13 H.L.M. GRAND YOFF
- 18 DB-14 YOFF 4
  
- IDEE PIKINE
- 19 PK-1 DAROU PIKINE 2
- 20 PK-2 TOUDA DIACKSAO
- 21 PK-3 EL HADJI ELIANE NDIAYE
- 22 PK-4 IBRAHIM NDAO
- 23 PK-5 MAHMADANE FALL
- 24 PK-6 DAROU KHOUDOSS
- 25 PK-7 BAORE SECK (PIKINE)
- 26 PK-8 COLOBANE LANSAR B (PIKINE)
  
- IDEE GUEDEAWAYE
- 27 GW-1 DAROU SALAM
- 28 GW-2 PIKINE 16
- 29 GW-3 PIKINE 18
- 30 GW-4 PIKINE 20
- 31 GW-5 PIKINE 23
- 32 GW-6 CHEIK ANN (ex PIKINE 27)
- 33 GW-7 PARCELLES ASSAINIES "Z"
- 34 GW-8 HAMO 4
- 35 GW-9 CITE DES ENSIGNANTS
- 36 GW-10 CITE UNESCO-HAMO 3
  
- IDEE THIAROYE
- 37 TR-1 MALICK DIOP (ex THIAROYE MER)
- 38 TR-2 MBAYE DIOUF
- 39 TR-3 KEUR MBAYE FALL
- 40 TR-4 MAME WASSOUR SECK (MBAO)
- 41 TR-5 MOUSSE ANTA DIOP
- 42 TR-6 AHMET SOW (ex MBATAL)
- 43 TR-7 FASS PAILLOTE
- 44 TR-8 CITE COOPERATIVE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- 45 TR-9 CITE FASS MBAO
- 46 TR-10 CITE SICAP MBAO
- 47 TR-11 MALIKA CENTRE RECEPTEUR
  
- IDEE RUFISQUE II
- 48 RF-1 COLOBANE 1
- 49 RF-2 GOUYE MOURIDES A
- 50 RF-3 COLOBANE 1 NORD (2)
- 51 RF-4 CASTORS SOCOCIM
- 52 RF-5 BARGNY FILLES
- 53 RF-6 BARGNY MIXTE
- 54 RF-7 DAROU 2
- 55 RF-8 SINDOU
- 56 RF-9 KIP KIP
- 57 RF-10 DENI BIRAME NDAO
- 58 RF-11 GOROM 1
- 59 RF-12 KEUR NDIAYE LO
- 60 RF-13 NIAGA
- 61 RF-14 KOUNOUNE
- 62 RF-15 SEBI-PONTY
- 63 RF-16 TOUBAB DIALAW
- 64 RF-17 NDOYENE 2
- 65 RF-18 MEDINA THIOUB
- 66 RF-19 MBENTH

- IDEE MBOUR
- 67 MB-1 DEMBA DIOUME FAYE
- 68 MB-2 SOROKHASSANE
- 69 MB-3 KENIABOUR
- 70 MB-4 OUMAR GUEYE (ex MBOUR 3)
- 71 MB-5 DAGA KHOLPA (DIASS)
- 72 MB-6 KEUR BALLA (MALINCOUNDA)
- 73 MB-7 MBROCK
- 74 MB-8 SOP
- 75 MB-9 POPONGUINE 2
- 76 MB-10 GUEREO
- 77 MB-11 NGUEKOKH 2
- 78 MB-12 JOACHIM FODE NDIAYE
- 79 MB-13 JOSEPH SONAR NDIAYE
- 80 MB-14 SERIGNE C.A. MBACKE
- 81 MB-15 DJILAKH
- 82 MB-16 DAROU SALAM
- 83 MB-17 YCHIKY
- 84 MB-18 KOOL DJOKKEL FAYE
- 85 MB-19 FISSEL 2
- 86 MB-20 GUINAU RAIL
- 87 MB-21 MEDINE
- 88 MB-22 BAD
- 89 MB-23 BALABOUGOU
- 90 MB-24 NDIAROGNE OVOLOF
- 91 MB-25 AGA NDIMACK
- 92 MB-26 ONCAD (MBOUR)

- IDEE THIES COMMUNE
- 93 TC-1 KABA SALL
- 94 TC-2 AYNINA FALL
- 95 TC-3 DEMBA DIAKATE
- 96 TC-4 MALICK KAIRE DIAW
- 97 TC-5 SERIGNE ASSANE FALL
- 98 TC-6 GABRIEL NDIONE
- 99 TC-7 LAMANE NGOMACK FAYE
- 100 TC-8 THIES NONE
- 101 TC-9 E.H BOUBACAR NDIAYE
- 102 TC-10 SAYIB NDOYE
- 103 TC-11 MODOU NDIAYE
- 104 TC-12 ISSA SOW
- 105 TC-13 SAMPATHE
- 106 TC-14 ECOLE ROUTE DE MBOUR
- 107 TC-15 HERSENT
- 108 TC-16 MEDINA FALL
- 109 TC-17 CLUB 2/3 ADAUA

- IDEE THIES DEPARTEMENT
- 110 TD-1 KHOMBOL 2
- 111 TD-2 POUT 2
- 112 TD-3 MBODIENE THIES
- 113 TD-4 NDIAR TIDIANE
- 114 TD-5 BEER THIALANE
- 115 TD-6 DARA
- 116 TD-7 GOLLAM
- 117 TD-8 SOUNE SERERE
- 118 TD-9 KEUR DIEUMB NDIAYE
- 119 TD-10 KEUR ABLAYE DIAW
- 120 TD-11 EL HADJI MAMADOU NDIAYE (MBAYAKH)
- 121 TD-12 KEUR MOUSSA
- 122 TD-13 NDIE NGOM
- 123 TD-14 MBEWANE NDORONG
- 124 TD-15 SEO-KHAYE
- 125 TD-16 MBROUVAILLE
- 126 TD-17 SERIGNE IBRAHIMA SECK
- 127 TD-18 SAMEL NDOUR
- 128 TD-19 NIAKHIP
- 129 TD-20 MBAMPANA
- 130 TD-21 GUELOR
- 131 TD-22 KHININE
- 132 TD-23 DIOUGANE
- 133 TD-24 PIROUNDARI
- 134 TD-25 KEUR YABA DIOP
- 135 TD-26 DIAYANE
- 136 TD-27 NDOUF
- 137 TD-28 KEUR NDIOL NDIAYE (DIOL NDIAYE)
- 138 TD-29 THIANGAYE
- 139 TD-30 KIELLE
- 140 TD-31 THILLA OUNTE (TOUBA THILLA OUNTE)

- IDEE TIVAOUANE
- 141 TV-1 MECKE 4
- 142 TV-2 MECKE 3
- 143 TV-3 NGADIAM
- 144 TV-4 TIVAOUANE 3
- 145 TV-5 TIVAOUANE 4
- 146 TV-6 TIVAOUANE 7
- 147 TV-7 GADE BITIR
- 148 TV-8 NOTTO GOUYE DIAMA
- 149 TV-9 NDANKH
- 150 TV-10 KEUR NDIOBO
- 151 TV-11 NDIAYE BOPP
- 152 TV-12 DAGA
- 153 TV-13 MERINA DAKHAR
- 154 TV-14 DIAMAGUEUNE
- 155 TV-15 THILMAKHA
- 156 TV-16 BIRAME DIE I. NG. FALL
- 157 TV-17 FOULOUME
- 158 TV-18 SEGUEUL THIOUNE
- 159 TV-19 DOUGNANE
- 160 TV-20 KELLE
- 161 TV-21 KHOUDIADENE
- 162 TV-22 KHAWLOU



SITUATION ECOLES OBJET DE REQUETE REGION DE THIES



## **CHAPITRE 3 APERÇU DES SITES DU PROJET**





## CHAPITRE 3 APERÇU DES SITES DU PROJET

### 3-1 Situation actuelle du secteur sur les sites

Au Sénégal, il n'existe pas de districts scolaires pour les écoles élémentaires publiques comme au Japon. Comme indiqué au paragraphe 2-2-5, l'Inspection Départementale de l'Enseignement Élémentaire (IDEE) du Ministère de l'Éducation Nationale gère les écoles élémentaires, et seules les écoles sous tutelle de l'IDEE sont fixées, bien qu'il existe dans un sens des limites géographiques, elles ne sont pas claires, et ne correspondent pas toujours aux districts administratifs. Si les parents font une demande à l'école à laquelle ils souhaitent voir aller leur enfant, et que celle-ci est acceptée, l'enfant pourra entrer dans cette école; s'il n'y a pas de place, il ira à une école voisine. Par conséquent, il arrive que les enfants se concentrent sur les écoles ayant une bonne réputation, mais ordinairement, ils vont à l'école près de chez eux, ce qui crée un district scolaire naturel, et les résidents ont l'habitude d'utiliser l'expression "notre école". De son côté, le gouvernement s'efforce de renforcer la conscience de participer à l'éducation chez les habitants. La zone du projet, à savoir les régions de Dakar et Thiès, comptent respectivement 10 et 4 IDEE, et les écoles élémentaires sous tutelle de 10 IDEE, excluant celles du centre de Dakar et de Rufisque, constituent l'objet du présent projet.

La région de Dakar, incluant la ville de Dakar, regroupe 22,8% de la population totale du pays, c'est l'élément économique prédominant, et à l'augmentation naturelle de la population s'ajoute l'afflux de gens venus de tout le pays. Par conséquent, pour accueillir le nombre d'élèves en croissance rapide, bien qu'environ 400 des 1.000 salles de classe construites dans l'ensemble du pays avec l'aide des organismes internationaux au cours des dernières années l'aient été dans le département de Dakar, le taux de scolarité de 90% environ n'a pas changé au cours des 10 dernières années, et ne progresse pratiquement pas.

Par ailleurs, dans la région de Thiès, presque toute la population est éparpillée dans des zones rurales, mais comme elle est adjacente à la région de Dakar, la ville de Thiès, troisième ville du pays par sa population (210.000 habitants, 1993), le phénomène d'afflux de population est très net.

Au centre de Dakar, le développement des IDEE de Dakar-Ville, Dakar-Médina, Grand Dakar I et II en tant que quartiers est terminé, et l'augmentation de population se ralentit, mais dans la banlieue de Dakar et de Pikine, l'urbanisation

progresses rapidement. En particulier, une grande zone résidentielle se développe actuellement en bord de mer au Nord des deux villes, et les parcelles bien ordonnées sont pratiquement toutes bâties. Les terrains d'habitation sont petits, les habitations et commerces sont construits par les propres moyens des habitants, les maisons sont proches les unes des autres, et cette zone sera certainement très peuplée dans l'avenir. Elle est sous la tutelle de l'IDEE Dakar Banlieue et de la moitié Nord de l'IDEE Guediawaye. Par ailleurs, le terrain des écoles élémentaires est fourni de manière planifiée par le gouvernement, il y a beaucoup d'écoles récemment ouvertes sans portail ni clôtures, qui sont des terrains inoccupés parmi des terrains d'habitation serrés les uns contre les autres.

Alors que le centre de Dakar a été développé par les Français, celui de Pikine a été développé en tant de centre résidentiel pour les Sénégalais (IDEE de Pikine et moitié Sud de l'IDEE de Guediawaye), la densité de population est particulièrement forte, les parcelles sont très petites, et les écoles à installations vétustes sont nombreuses.

La même tendance apparaît chez les élèves des écoles élémentaires, leur nombre augmente pour les IDEE de Dakar Banlieue, Pikine, Guediawaye et Thiaroye, le manque de salles de classe est important, et on essaie de le supporter avec le système de classes à double flux.

**Tableau 3-1 Augmentation du nombre d'élèves en 1989-1990 et taux de mise en application du système de classes à double flux 1990/1991**

I.D.E.E.	Dakar Ville	Dakar Medina	Grand Dakar I	Grand Dakar II	Dakar Banlieue	Pikine	Guediawaye	Thiaroye	Rufisque I	Rufisque II
Augmentation du nombre d'élèves	-34	-473	326	-241	6.921	2.656	4.692	4.285	909	1.773
Classes à double flux (%)	1,6	1,7	0	7,7	43,7	67,2	74,4	67,8	23,6	24,4

Source: Ministère de l'Education Nationale

Ces quartiers s'étendent jusqu'aux zones de passage de l'IDEE Thiaroye, de la ville de Rufisque jusqu'aux larges zones rurales de la région de Thiès. La ville de Thiès, au centre de cette région rurale, compte 210.000 habitants. Troisième ville du Sénégal, elle forme à elle seule une IDEE. Les écoles élémentaires sont plus vastes et l'environnement est meilleur qu'à Dakar, mais les salles de classe sont très insuffisantes en nombre absolu, et le nombre moyen d'élèves est de 70 par classe. La population de la zone rurale est clairsemée, et la

distance entre les villages est importante; beaucoup d'écoles élémentaires ont été construites de manière isolée entre les villages parmi les champs, pour faciliter le déplacement des enfants. En dehors de la ville de Thiès, cette vaste zone compte des villes éparpillées telles que Rufisque (130.000 hab.), Bambey (31.000 hab.), Mbour (100.000 hab.), Tivaouane (33.000 hab.), Meckhé (14.000 hab.) et Khombol (11.000 hab.). En dehors des villes de Rufisque, Thiès et Mbour, la plupart des écoles élémentaires de la requête se situent dans la zone rurale.

**Tableau 3-2 Situation actuelle des écoles élémentaires dans les régions de  
Dakar et de Thiès (1990/91)**

Nombre d'écoles, nombre de salles de classe, nombre de classes,  
nombre d'élèves

	I.D.E.E.		Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Elèves /école	Classes /école	Elèves /classe
DAKAR	1. DAKAR VILLE	Total Public Privé	21 15 6	253 165 88	255 167 88	12.256 8.321 3.935	584 555 659	12,1 11,1 14,7	48,1 49,8 44,7
	2. DAKAR MEDINA	Total Public Privé	22 16 6	240 206 34	242 206 36	12.108 11.152 956	550 697 159	11,0 12,9 6,0	50,0 54,1 26,5
	3. GRAND DAKAR I	Total Public Privé	31 26 5	343 278 65	343 278 65	19.639 16.156 3.483	634 621 697	11,1 10,7 13,0	57,2 58,1 53,5
	4. GRAND DAKAR II	Total Public Privé	36 25 11	424 294 130	441 305 136	27.142 21.016 6.126	754 841 557	12,3 12,2 12,4	61,5 68,9 45,0
	5. DAKAR BANLIEUE	Total Public Privé	64 41 23	576 390 186	737 536 201	42.809 35.001 7.808	669 854 339	11,5 13,1 8,7	58,1 65,3 38,8
	6. PIKINE	Total Public Privé	33 23 10	322 247 75	485 404 81	26.775 26.433 3.342	811 1.018 334	14,7 17,7 8,1	55,2 58,0 41,3
	7. GUEDEAWAYE	Total Public Privé	42 28 14	398 320 78	634 502 132	33.107 30.226 2.881	788 1.080 206	15,1 17,9 9,4	52,2 60,2 21,8
	8. THIAROYE	Total Public Privé	45 29 14	386 305 81	584 493 91	32.893 29.310 3.583	731 1.010 256	13,0 17,0 6,5	56,3 59,5 39,4
	9. RUFISQUE I	Total Public Privé	20 16 4	209 172 37	237 200 37	14.496 12.939 1.557	725 809 389	11,9 12,5 9,3	61,2 64,7 42,1
	10. RUFISQUE II	Total Public Privé	39 39 0	259 259 0	295 295 0	17.835 17.835 0	457 457 -	7,6 7,6 -	60,5 60,5 -
	TOTAL	Total Public Privé	353 258 95	3.410 2.636 774	4.253 3.386 867	239.060 205.389 33.671	677 796 354	12,0 13,1 9,1	56,2 60,7 38,8
THIES	11. MBOUR	Total Public Privé	125 114 11	520 444 76	637 559 78	35.065 31.414 3.651	281 276 332	5,1 4,9 7,1	55,0 56,2 46,8
	12. THIES-COMMUNE	Total Public Privé	47 39 8	420 369 51	478 427 51	32.689 30.161 2.528	696 773 316	10,2 10,9 6,4	68,4 70,6 49,6
	13. THIES-DEPT.	Total Public Privé	78 73 5	284 259 25	319 294 25	17.546 16.337 1.209	225 224 242	4,1 4,0 5,0	55,0 55,6 48,4
	14. TIVAOUANE	Total Public Privé	68 61 7	320 282 38	362 324 38	20.303 18.485 1.818	299 303 260	5,3 5,3 5,4	56,1 57,1 47,8
		TOTAL	Total Public Privé	318 287 31	1.544 1.354 190	1.796 1.604 192	105.603 96.397 9.206	332 336 297	5,6 5,6 6,2

Source: Ministère de l'Education Nationale

### 3-2 Etat actuel des installations des écoles élémentaires du projet

#### 1) Salles de classe

Six types de salle sont mélangés dans une même école:

- (a) Des salles construites à l'époque coloniale ou immédiatement après l'indépendance: Vétusté avancée.
- (b) Des salles construites avec l'aide du FAC: construites dans la première moitié des années 1960: Vétusté avancée
- (c) Des salles construites avec l'aide du FED: Les structures sont solides, mais la détérioration de la finition, des fenêtres et des ouvertures est évidente, et la vétusté avancée.
- (d) Des salles construites avec l'aide de la Banque Mondiale: Relativement neuves, elles ne sont pas endommagées.
- (e) Des salles construites avec l'aide de l'OPEP: Des salles récemment construites
- (f) Des salles construites avec l'aide de l'ONG française: Construites après 1989, de très mauvaise qualité, elles commencent déjà à devenir vétustes.
- (g) Des salles construites par les communautés locales: Construites après 1973, elles sont de types variés, et de structure simple.
- (h) Abris provisoires construits par les parents d'élèves et les communautés locales

#### 2) Terrain de sports

Il ne s'agit pas d'installations sportives à proprement parler; beaucoup d'écoles ont une cour-terrain de sports relativement vaste entourée de salles de classe, mais il y a aussi des écoles sans terrain de sport; dans le cas des écoles de l'étude, le terrain de sports d'une école voisine est alors utilisé en commun avec cette dernière.

#### 3) Infrastructures

La plupart des salles de classe ne possèdent pas d'installation d'éclairage, celles qui en ont sont peu nombreuses. Et seuls quelques écoles sont dotés d'un point d'eau.

#### 4) Sanitaires

Parmi les 130 écoles visitées, 47 sont dotées de sanitaires; parmi elles, 24

écoles possèdent des sanitaires en état de fonctionner, 23 des sanitaires démolis et hors d'usage et 83 n'en possèdent pas. La plupart des sanitaires existants ont été construits par les parents d'élèves et les communautés locales.

5) Portail et clôture

La plupart des écoles situées en ville sont entourées d'une clôture, mais pas les écoles des nouveaux quartiers résidentiels de la banlieue de Dakar. Par ailleurs, dans les zones rurales, la plupart des écoles sont sans portail ni clôture, et certaines sont simplement entourées d'une haie.

6) Autres installations

En ville, les écoles grandes et relativement anciennes sont pourvues d'un bureau du directeur, et parmi elles, un très petit nombre dispose d'un magasin, d'une infirmerie, d'un poste de gardien, etc.

## **CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET**





## **CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET**

### **4-1 Objet du projet**

Considérant que l'éducation et la formation des ressources humaines sont indispensables pour promouvoir le développement économique et social qui a pris du retard, le Gouvernement de la République du Sénégal s'efforce de développer l'enseignement élémentaire. Autrement dit, l'analphabétisme de la majeure partie de la population active du pays constituant un obstacle au développement industriel, le développement de l'enseignement élémentaire est une priorité pour augmenter le taux d'alphabétisation. Concrètement, le Projet Education V prévoit de faire passer le taux de scolarisation de 58,5% en 1990 à 65% en 1998, et considère indispensable la construction de 3.500 nouvelles salles de classe, et la réhabilitation de 1080 abris provisoires vétustes. Dans ce cadre, il prévoit la construction de 554 nouvelles salles de classe (nombre de la requête) et la réhabilitation d'abris provisoires construits par les parents d'élèves et les communautés locales de 162 écoles des régions de Dakar et de Thiès.

### **4-2 Examen de l'objet de la requête et des composantes du projet**

#### **4-2-1 Salles de classe et bureau du directeur**

Les buts du projet, à savoir l'extension et le remplacement des salles de classe, se composent des deux éléments suivants:

- (1) Amélioration de l'environnement éducatif ... Remplacement des abris provisoires et extension des salles de classe
- (2) Amélioration du taux de scolarisation ... Extension des salles de classe

#### **1) Remplacement des abris provisoires**

D'une manière générale, les Sénégalais portent un grand intérêt à l'éducation de leurs enfants et souhaitent leur donner la meilleure qui soit. De plus, s'appuyant sur la politique du Gouvernement Sénégalais qui incite les communautés locales à participer à l'enseignement élémentaire, les parents d'élèves et les communautés locales travaillent activement pour réparer les bâtiments vétustes, les bancs et les chaises, construire des sanitaires et mettre en place les clôtures, construire des abris provisoires, etc. Ces abris provisoires

sont parfois en bois, mais la plupart sont à fondations en béton armé, murs en parpaings, à ferme de comble en bois, à toiture en tôle métallique ondulée ou en tôle ondulée en amiant-ciment. La structure principale de presque tous les abris provisoires visités était dans un état plus ou moins satisfaisant, mais la détérioration de la toiture, des fenêtres et ouvertures était très avancée, et dans beaucoup de cas, il y avait des fuites d'eau à cause des couvertures métalliques percées. En particulier, les fermes de comble qui sont souvent en matériaux de récupération menacent de s'effondrer. L'insuffisance de salles fait que ces abris sont utilisés en permanence comme les vraies salles de classe, et leur remplacement est souhaitable d'urgence.

#### 2) Extension des salles de classe

Le présent projet fait partie intégrante du Projet Education V (ED-V) qui prévoit de faire passer le taux de scolarisation de 58,5% en 1990 à 65% en 1998. En outre, la pression démographique est très forte, l'augmentation du nombre d'élèves due à l'afflux de population dans les banlieues de Dakar, Pikine et Thiès est considérable, et les classes surchargées ou à double flux sont extrêmement nombreuses. Il est absolument nécessaire de construire de nouvelles classes pour résoudre ce problème.

#### 3) Nécessité de la construction de nouvelles écoles

La requête de la partie sénégalaise comprend la construction d'un total de 32 nouvelles écoles élémentaires, dans des objectifs différents dans les zones urbaines et rurales. Dans l'IDEE Dakar Banlieue, à Guediawaye, Thiaroye, Thiès, il y a des écoles de plus de 1.000 élèves suite à la concentration de la population, et le terrain des écoles étant limité, il est impossible de les agrandir encore, ce qui permet de juger la construction de nouvelles écoles pertinente.

Par ailleurs, dans les IDEE Rufisque II, Mbour, département de Thiès et Tivaouane, il y a beaucoup de quartiers où les écoles sont très éloignées les unes des autres, et où les élèves doivent parcourir plusieurs kilomètres pour se rendre à l'école; au lieu de construire de nouvelles salles dans les écoles existantes, il vaut mieux construire de nouvelles écoles. Les emplacements des nouvelles écoles élémentaires de la requête ont tous été sélectionnés pour ces raisons.

#### 4) Bureau du directeur

Parmi les écoles visitées, certaines relativement grandes ou anciennes disposent d'un bureau du directeur, les petites écoles ou les nouvelles n'en possèdent

pas. Une école élémentaire, même petite, doit avoir un espace de travail minimum et de rangement des documents pour le directeur; quand il n'a de bureau, le directeur travaille chez lui et y stocke ses documents. Cet espace est également nécessaire pour les réunions avec les instituteurs. Si le bureau du directeur est petit et adjacent aux salles de classe, les frais des travaux supplémentaires ne sont pas importants.

#### 4-2-2 Projet des installations

La construction de nouvelles salles par le remplacement des salles, l'extension des salles, la construction de nouvelles écoles, ainsi que la construction du bureau du directeur ont été jugés nécessaires, et l'analyse des résultats de l'étude faite dans les différentes écoles a permis de dégager les orientations suivantes.

- (1) Déterminer le nombre des salles de classe qui permet de réaliser un disposition optimale, compte tenu des limites dues aux dimensions et à la forme du terrain.
- (2) En règle générale, construire un bureau du directeur dans les écoles où il n'y en a pas actuellement.
- (3) Eviter tout chevauchement avec les projets des autres organismes d'aide.

L'examen des 554 salles dans 162 écoles de la requête selon les critères ci-dessus a permis d'établir un projet pour la construction de 512 salles de classe dans 155 écoles. Voici les raisons pour lesquelles le projet ne prend pas en compte certaines écoles et leurs salles et les raisons du choix de ce nombre de salles.

##### (1) Ecoles non considérées

1. Le terrain est trop petit, la construction est impossible.	1 école	4 salles
2. Le terrain est inondé pendant la saison des pluies, et inadapté pour une école élémentaire.	1 école	2 salles
3. Il y a des habitants qui occupent illégalement le terrain, et la construction est impossible tant qu'ils ne sont pas expulsés.	1 école	3 salles
4. Chevauchement avec le projet de construction de l'ONG française.	2 écoles	11 salles
5. Le terrain pour la nouvelle école n'est pas fixé.	1 école	3 salles
6. Il n'y a pratiquement pas d'habitations à proximité du terrain prévu pour la nouvelle école, et sa nécessité n'est pas reconnue.	1 école	6 salles
	<hr/>	
	7 écoles	29 salles

(2) Ecoles où le nombre de salles de classe a été réduit		
1. Il n'y a pas de salles de classe à remplacer.	3 écoles	7 salles
2. Erreur dans la requête	1 école	3 salles
3. Inutilité	1 école	1 salle
4. Chevauchement avec les travaux d'autres organismes d'aide	4 écoles	5 salles
(3) Ecoles où le nombre de salles de classe a été augmenté	9 écoles	16 salles
La partie japonaise assure la construction prévue aux projets de l'ONG française.	1 école	3 salles
	<hr/>	
	Total	17 écoles 42 salles

Par ailleurs, dans 30 des écoles visitées, des salles étaient en cours de construction par les communautés locales, mais pour les achever, il faudra certainement beaucoup de temps, ou bien elles ne seront sans doute pas achevées; et même si elles le sont, elles ne seront sans doute utilisables que pendant quelques années. Par conséquent, on n'a pas tenu compte de ces travaux pour fixer le nombre de salles à construire dans le cadre du projet, et leur nombre n'a pas été réduit.

#### 4-2-3 Travaux à la charge de la partie sénégalaise à réaliser avec la collaboration des communautés locales

Comme indiqué au paragraphe 2-3-4, le Ministère de l'Education Nationale et les divers organismes d'aide font participer les parents d'élèves et les communautés locales aux travaux de construction des écoles élémentaires, pour renforcer leur conscience de participer à l'éducation. Le présent projet prévoit également que les communautés locales prennent en charge une partie des travaux.

Mais, s'agissant d'un projet réalisé dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon, tous les travaux de construction de salles de classe, bureaux de directeur et magasins seront pris en charge par la partie japonaise, et les travaux d'installation accessoires, tels que mise en place d'un portail, d'une clôture, des sanitaires, etc. seront à la charge des communautés.

##### 1) Portail et clôture

Près de la moitié des écoles visitées n'ont ni portail ni clôture. Parmi ces écoles sans portail ni clôture, dans les zones urbaines, la cour est transformée en voie de passage, ou bien des marchands sont installés dans la cour et y vendent des produits alimentaires ou des produits pour la vie quotidienne,

ce qui dégrade l'environnement éducatif. Par ailleurs, il y a danger de vol ou de destruction des bâtiments, donc l'installation d'un portail et d'une clôture sont hautement nécessaires, et une structure en parpaings est souhaitable. Par ailleurs, dans les zones rurales, les terrains sont vastes, les habitations voisines sont peu nombreuses, et une haie suffit pour définir les limites de l'école; pour les écoles aux milieux des champs, la clôture est inutile.

## 2) Bloc de sanitaires

Au Sénégal, beaucoup d'écoles sont sans sanitaires. En principe, les sanitaires sont indispensables dans une école élémentaire, mais au Sénégal, où beaucoup de maisons n'ont pas de toilettes, la nécessité varie selon les emplacements. En ville, dans les écoles sans sanitaires, les enfants font leurs besoins dans un coin de la cour, ce qui pose des problèmes d'hygiène, et sur le plan de l'éducation, les sanitaires sont absolument nécessaires. Par ailleurs, dans les écoles situées dans les champs, à l'écart des habitations, vu la situation au Sénégal, les sanitaires sont inutiles. Mais, même dans les zones rurales, il est souhaitable que les écoles situées dans les villages soient dotées d'une latrine.

Parmi les 130 écoles visitées cette fois-ci, 47 ont un bloc de sanitaires, dont 24 seulement sont en état de fonctionnement, et 23 inutilisables. Parmi ces écoles, pour celles sans bloc de sanitaires et où il est jugé nécessaire, ou bien les écoles dont le bloc de sanitaires est endommagé et inutilisable, on demandera aux communautés locales de les aménager.

## 3) Elimination des abris provisoires devant être remplacés

Pour la construction des salles de classe du projet, si la construction est impossible à cause des abris provisoires parce que le terrain est restreint, on demandera aux communautés de les éliminer avant le commencement des travaux. Mais s'il y a de l'espace sur le terrain, autant que possible, on installera les nouvelles salles sur un espace inoccupé, sans faire éliminer les abris provisoires, qui devront par la suite être démontés, et utilisés à d'autres fins, comme magasin par exemple, mais plus jamais comme salles de classe.

## 4) Aménagement du terrain

Si le terrain doit être aménagé avant la construction des salles de classe,

la communauté locale assurera ces opérations avant le commencement des travaux. Par ailleurs, le terrain sera aménagé de même aux endroits jugés nécessaires, même aux emplacements ne gênant pas la construction de salles.

#### 5) Travaux à la charge des communautés

##### (1) Portail et clôture

1. En ville, dans les écoles sans portail ni clôture, ou à clôture partielle, là où le prolongement de la clôture, ou sa construction seront jugés absolument nécessaires, la partie japonaise offrira les parpaings, et les communautés construiront les clôtures.
2. Les communautés répareront ou aménageront les clôtures en parpaings partiellement manquantes ou détruites.
3. Si les murs d'abris provisoires servaient d'une partie de la clôture, et la démolition de ces abris résultait d'un manque de la clôture, la partie manquée sera reconstruite.
4. Dans les zones rurales, une haie sera installée pour les écoles où la clôture aura été jugée nécessaire.

##### (2) Bloc de sanitaires

1. Une latrine sera construite dans les écoles sans sanitaires, où ces derniers sont jugés nécessaires.
2. Les blocs de sanitaires inutilisables seront réparés.

##### (3) Démontage des abris provisoires

1. Si le terrain est petit, et que la construction des nouvelles salles de classes s'avère impossible sans le démontage des abris provisoires à remplacer, ces derniers seront démontés avant le commencement des travaux.
2. Toutes les constructions existantes faisant obstacle aux travaux de construction des salles de classe seront démontées.

##### (4) Aménagement du terrain

1. Si l'aménagement du terrain est nécessaire pour les travaux de construction, il sera effectué avant le commencement des travaux.
2. L'aménagement du terrain sera effectué à tout emplacement jugé nécessaire dans l'enceinte de l'école, même s'il est sans rapport avec les travaux de construction.